



Salle des fêtes
Lezay

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



Conseil communautaire 27 juin 2024

Conseil communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



- **Quorum**

- **Pouvoirs**

- **Désignation d'un secrétaire de séance : Sylvie COUSIN**

Compte-rendu des décisions prises par délégation

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT

Réponse à une question écrite - Intervention

Association La Boîte à UtileS - Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

Objet de l'association :

- Recyclerie-ressourcerie et organisation des temps conviviaux autour du faire soi-même comme des ateliers tricot, de café-réparation

Objectifs de la convention :

- Subvention versée pour l'amorçage du projet sur le territoire communautaire
- Demander à l'association d'être présente 50 jours minimum par an sur la ou les déchèterie(s) du territoire déterminée(s) conjointement entre la collectivité et l'association.
- Participer au détournement des déchets de déchèteries en collectant des objets directement en boutique ou dans le ou les caisson(s) de réemploi de déchèterie(s) prévu(s) à cet effet à partir des objectifs fixés par l'association, à savoir :
 - 2024 : 29 tonnes
 - 2025 : 30 tonnes
 - 2026 : 30,5 tonnes

Montant de la subvention : 45 000 € pour 3 ans (15 000 € par an et pour trois ans) sous réserve de l'atteinte des objectifs de détournement des déchets de déchèteries

Valorisation de la mise à disposition gracieuse d'un local communautaire au titre de l'année 2024 : 2 160 €

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de M

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



1. Conseil communautaire du 30 mai 2024 - Approbation du procès-verbal

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du conseil communautaire du 30 mai 2024.

EDUCATION ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE

Education – Enfance jeunesse – Scolaire

Intervention de Madame Marylène PICARD

2. Renouvellement du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2024-2027

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

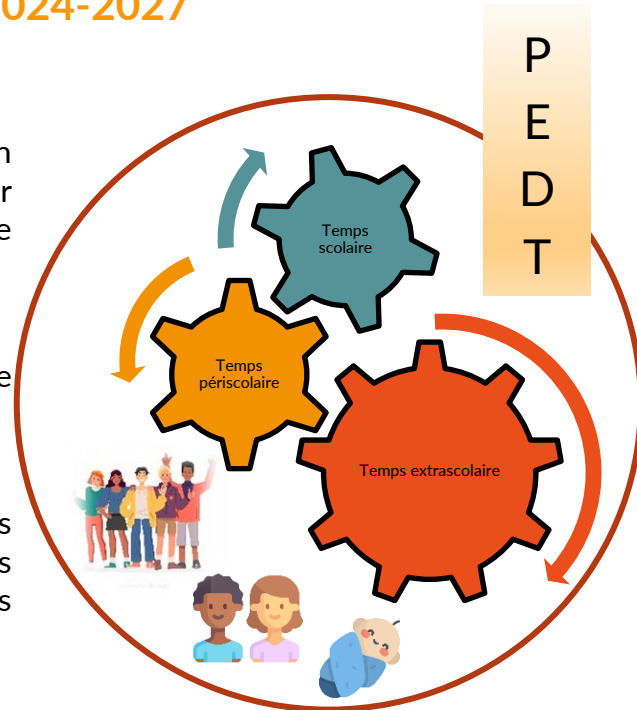
Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

Qu'est-ce qu'un PEDT ?

- Un dispositif mis en place par les collectivités locales en collaboration avec les acteurs éducatifs, culturels, sportifs, et sociaux pour coordonner et harmoniser les actions éducatives sur un territoire donné,
- Qui vise à offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.
- Il doit favoriser une meilleure complémentarité entre les différents temps de l'enfant, en mobilisant l'ensemble des ressources locales disponibles pour soutenir le développement et l'épanouissement des enfants et des jeunes.



Depuis 2018, pour Mellois en Poitou le PEDT se développe sur tous les temps de l'enfant et de 0 à 17/25 ans

Education – Enfance jeunesse –

Intervention de Madame Marylène PICARD

2. Renouvellement du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2024-2027

Des enjeux pour le territoire

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

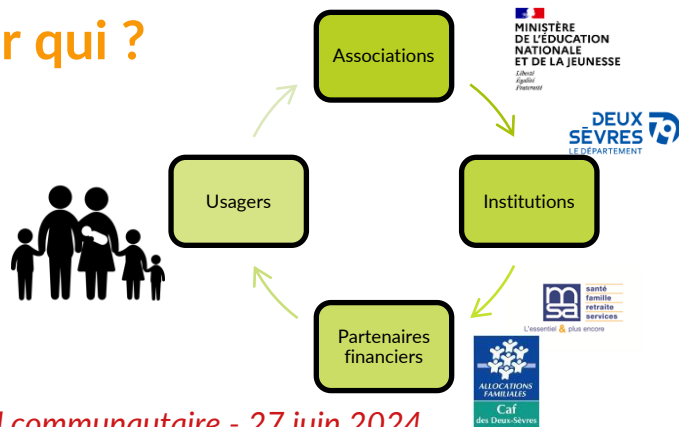
Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

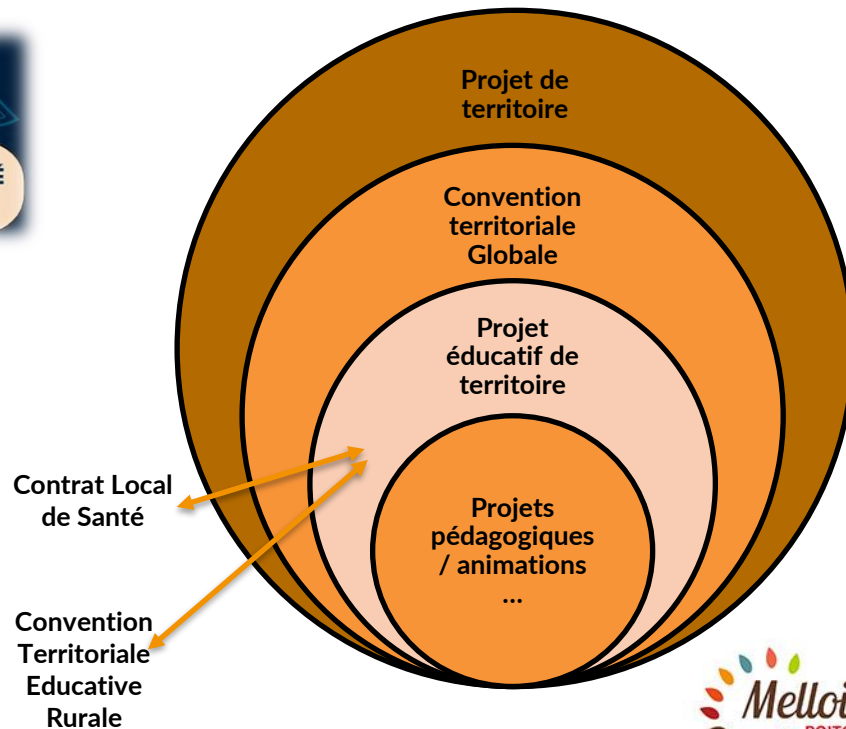
ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



Pour qui ?



Articulation des différents projets

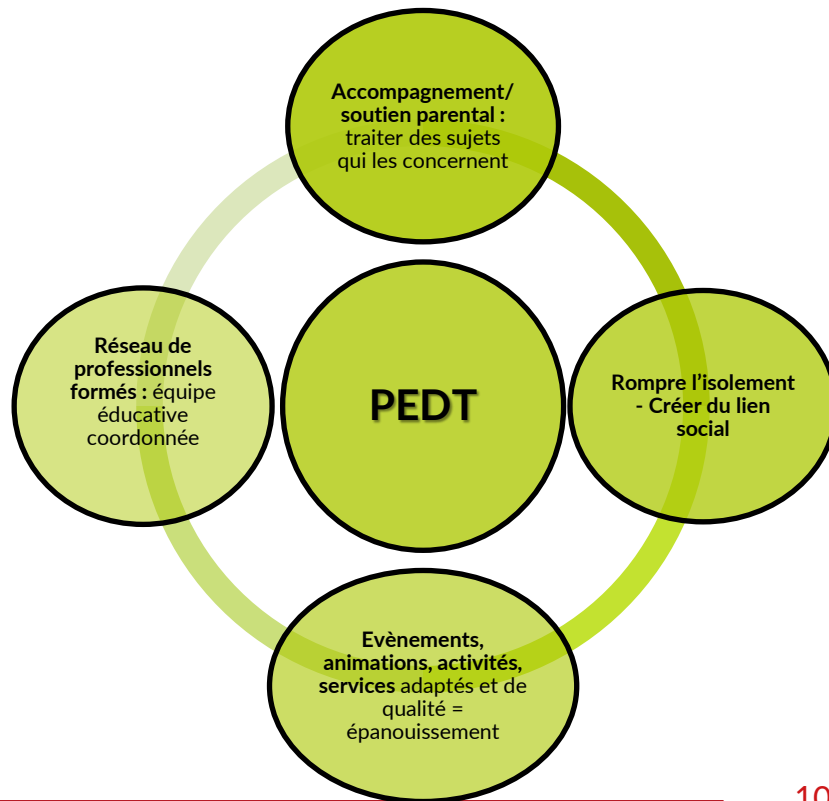


Education – Enfance jeunesse –

Intervention de Madame Marylène PICARD

2. Renouvellement du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2024-2027

Bénéfices pour les enfants,
les jeunes et les familles



Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

Education – Enfance jeunesse – Scolaire

Intervention de Madame Marylène PICARD

2. Renouvellement du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2024-2027 Bénéfices pour la communauté de communes

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



En 2023, la collectivité a bénéficié de :

- **240 800 €** de bonus territoire
- **112 435 €** postes chargés coopérations (dont développement PEDT).

Pour la mise en place des TAP, la CAF a versé

- **83 240,85 €** en 2022,
- **81 570, 51 €** en 2023
- Estimé à **78 418,45 €** en 2024



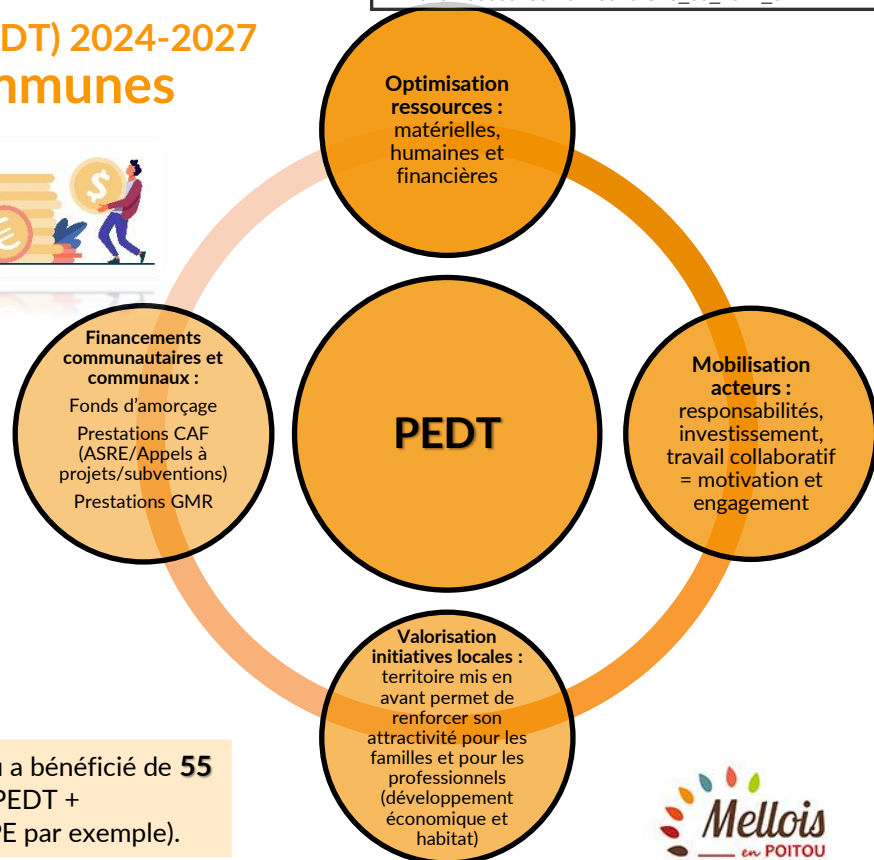
Pour l'année scolaire 2022/2023, le fond d'amorçage reçu s'élève à **177 589€**

Il est estimé à **173 800€** pour l'année 2023/2024.

Il est versé également aux communes ayant gardé leur compétence scolaire et un rythme à 4,5 jours.



Entre 2021 et 2023, Mellois en Poitou a bénéficié de **55 000€** pour le développement de son PEDT + financement action ponctuelle (Diag PE par exemple).



Education – Enfance jeunesse –

Intervention de Madame Marylène PICARD

2. Renouvellement du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2024-2027 Bénéfices pour les acteurs du territoire

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



En 2022, les associations conventionnées ont bénéficié de **791 088€** pour les projets/développements/actions cadre CTG/PEDT

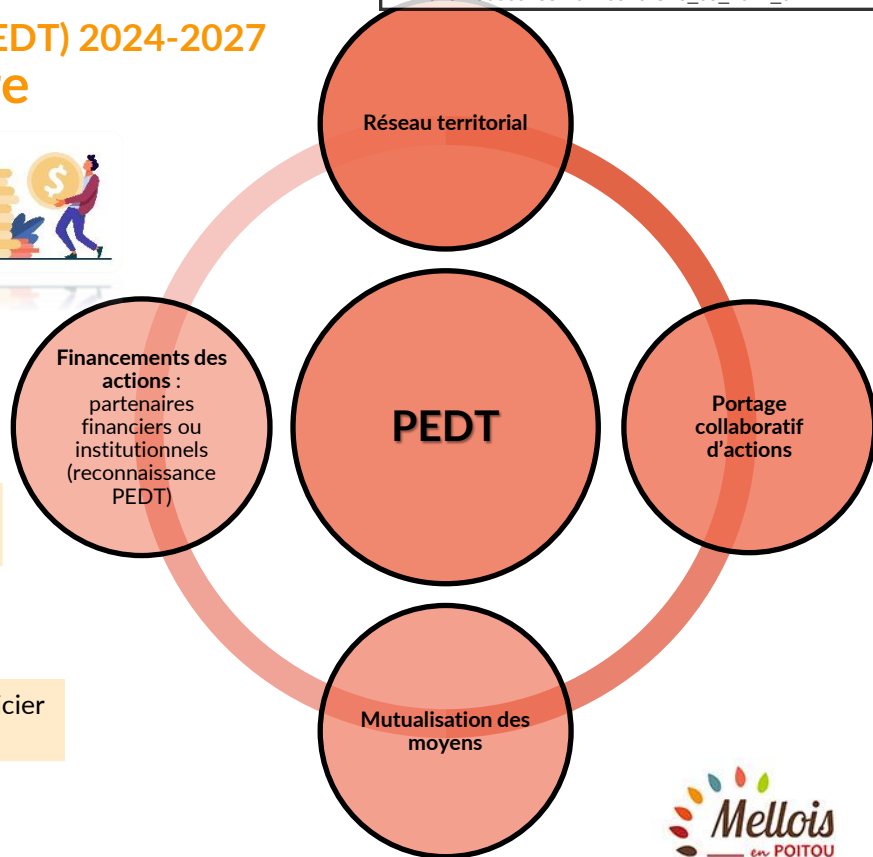


L'essentiel & plus encore

En 2022 (chiffres MSA Poitou), les associations du territoire ont bénéficié de **29 396,62 €** via GMR.



Peuvent répondre à des appels à projets pour bénéficier de financements (reconnaissance du réseau PEDT)



Education – Enfance jeunesse –

Intervention de Madame Marylène PICARD

2. Renouvellement du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2024-2027

Etapes de mise en place

1. **Diagnostic de territoire** : réactualisé pendant l'été 2023 conjointement entre Mellois en Poitou/CAF des Deux-Sèvres/MSA Poitou

2. **Evaluation du PEDT 2021-2024** réalisée au fil de l'eau et particulièrement lors de deux temps :

- 9 juin 2023 : 46 participants (+ l'équipe de pilotage PEDT)
- 8 mars 2024 : 30 participants (+ l'équipe de pilotage PEDT)



Une partie des membres du réseau PEDT regroupés le 9 juin 2023

Synthèse de cette évaluation : axes de progression

1 - Implication des acteurs

2 - Coordination et planification

3 - Financement et ressources

4 - Evaluation et suivi

5 - Amélioration de l'offre de service

6 - Communication et partage d'information

Education – Enfance jeunesse –

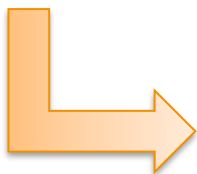
Intervention de Madame Marylène PICARD

2. Renouvellement du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2024-2027

Etapes de mise en place

3. Concertation : définition du « CAP » du PEDT 2024-2027

- Volonté partagée avec les partenaires CAF des Deux-Sèvres et MSA Poitou d'imbriquer le PEDT dans l'enjeu n° 2 de la Convention Territoriale Globale : « Accompagner les parcours socio-éducatif ».
 - Réunion de présentation de la démarche CTG le 19 janvier 2024 à Chef-Boutonne avec 70 participants.
 - Journée de travail organisée le 26 mars à Melle autour de l'élaboration du plan d'actions des enjeux de la Convention Territoriale Globale avec 49 participants.
- Objectifs principaux et opérationnels du PEDT 2024-2027 définis le 26 mars 2024 et soumis à validation



Enjeu n° 2 – Accompagner les parcours socio-éducatifs	
Objectif principal n° 1 Renforcer la politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse au travers du PEDT	Objectif principal n° 2 Développer les modes ou dispositifs d'accompagnement à la parentalité en faveur de la co-éducation
Objectifs opérationnels	
Conforter et développer les partenariats autour d'une culture commune pour un individu acteur de son parcours de vie : • Développer le « travailler ensemble » et les passerelles par des échanges de pratiques, des formations, de l'interconnaissance entre acteurs. • Valoriser les parcours (communication, accompagnement, engagement)	• Déterminer les besoins de la population en matière de soutien à la parentalité. • Promouvoir les actions parentalité du territoire auprès des familles. • En fonction du premier point, développer l'offre autour des accompagnements à la parentalité.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

Education – Enfance jeunesse –

Intervention de Madame Marylène PICARD

2. Renouvellement du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2024-2027

Démarche globale

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



P
E
D
T

Septembre 2021 à mai 2023 :

- Rencontres par tranche d'âges ou par thématique
 - 2021 : 2 réunions
 - 2022 : 10 réunions
 - 2023 : 7 réunions
- Comité de pilotage : 3 réunions

Vendredi 9 juin 2023 :

- Comité de pilotage
- Travail autour de l'évaluation du PEDT

Juillet 2023 à mars 2024

- Poursuite des rencontres par tranches d'âges ou par thématique
- 8 mars 2024 : Rencontre avec les partenaires pour finaliser l'évaluation du PEDT

Avril à juin 2024

Synthèse de l'évaluation

- Ecriture du PEDT 2024-2027 à partir du CAP de la CTG (enjeu n°2) + de l'évaluation 2021-2024

21 mai : Présentation démarche point Président

30 mai : Validation réunion vice-présidents

Juin-Juillet 2024 :

- 4 juin : Présentation commission élus PEEJ
- 14 juin : Validation COPIL PEDT
- 18 juin : Présentation comité des élus référents scolaires
- 24 juin : Présentation lien PEDT et TER – Circonscription Melle (IEN)
- 27 juin : Délibération en conseil communautaire du PEDT 2024-2027
- Juillet : Envoi convention pour signature PEDT

C
T
G

Janvier à août 2023

- Réalisation de l'évaluation de la CTG précédente
- Réalisation du diagnostic de territoire conjointement (Mellois en Poitou/Caf des Deux-Sèvres et MSA Poitou)

Septembre 2023 à janvier 2024

- Définition des enjeux de la CTG 2024-2027
- 18 décembre : signature de la CTG
- 19 janvier : Réunion partenariale de présentation de la démarche + création groupe élaboration du plan d'actions (GEPA)

Mars à octobre 2024

- 26 mars : Rencontre du GEPA pour définition des objectifs du plan d'actions :
 - Définition du CAP pour le PEDT 2024-2027
- Rencontres à organiser pour écriture des fiches actions

Education – Enfance jeunesse – Scolaire

Intervention de Madame Marylène PICARD

2. Renouvellement du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2024-2027 Quelques exemples de réalisations

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



Le Mellois construit sa politique à destination de la jeunesse

Melle. Les volontaires en service civique réunis



Les jeunes volontaires avec les acteurs du Projet éducatif de territoire. |

Mardi 15 mars, les 21 jeunes volontaires en service civique (VSC) de Mellois en Poitou étaient réunis avec l'ensemble des acteurs du Projet éducatif de territoire 12-25 ans de Mellois en Poitou (PEDT). Les volontaires ont créé des ateliers animés par La ligue de l'enseignement, Toits Etc et la Bêta-Pi. Un temps de valorisation s'est déroulé avec les élus et les responsables associatifs, suivi de la remise du pack d'accueil.

Extrait « Le courrier de l'Ouest » – 02/04/2022

Melle : neuf jours de vacances ludiques en famille

Publié le 07-10-2023 à 15:11:06 à jour le 17-10-2023 à 15:13



À partir du samedi 27 octobre 2023 et pendant neuf jours, le service jeunesse de Mellois en Poitou propose sur tout le territoire une série d'animations ludiques... en famille.

En octobre 2022, spectacle Aline et Cie, gratuit.



Théâtre Forum à Fontivillière sur le harcèlement scolaire – 15/11/2023 avec « Les chercheurs d'Arts » devant 60 spectateurs adultes et enfants d'ACM.

Projet 2023-2024.



Constitution et mise à disposition de 2 malles autour de la thématique « Harcèlement » pour tous les acteurs éducatifs du territoire.

Mai 2024

Fête du jeu 2024
1750 participants, plus de 20 stands proposés.
Des associations du territoire et plusieurs services de Mellois en Poitou



La réunion de Lezay a rassemblé une cinquantaine de participants impliqués auprès des 16-30 ans. © (Photo NR)

Ce mercredi 6 décembre 2023 à Lezay, une réunion participative a rassemblé élus, jeunes et responsables associatifs. Le troisième rendez-vous d'un projet au long cours.

Toits Etc, La Bêta-Pi, le centre socioculturel du Mellois et Mellois en Poitou ont entamé il y a un an un travail commun autour de la jeunesse, plus précisément sur l'idée de favoriser son engagement dans la vie du territoire.

Extrait « La Nouvelle République » – 08/12/2023



Conseil communautaire - 27 juin 2024

Education – Scolaire - Enfance

Intervention de Madame Marylène PICARD

2. Renouvellement du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2024-2027

Conclure en images ...

Séance CAPOEIRA à l'école de Sauzé-Vaussais pendant les Temps d'Activités Péri-scolaires en avril 2024



Inauguration du Label « Espace Parents » à l'espace Salcido à Sauzé-Vaussais le 25 février 2023

Conseil communautaire - 27 juin 2024

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

Olympiades annuelles inter-centres Mellois en Poitou
En 2023, 200 enfants de 3 à 12 ans ont été réunis



1 - Le groupe de Chat perché défile devant un jury et les camarades des autres accueils de loisirs.
© Photo tel

Extrait « La Nouvelle République » – 24/07/2023

Signature de la convention « Classes Passerelles »
pour faciliter l'arrivée des tout-petits à la maternelle

09/10/2023 - 11h00 - Melle - un dispositif pour faciliter l'accueil des tout-petits

Melle : un dispositif pour faciliter l'accueil
scolaire des tout-petits



La convention « Classes passerelles » a été signée ce mardi après-midi dans la cour de l'école maternelle Jacques Prévert de Melle.
© Photo tel

Pour faciliter l'entrée en école maternelle, une convention prévoit des temps d'accueil pour les futurs élèves et leurs parents. Elle a été signée mardi 21 novembre 2023, à Melle.

Extrait « La Nouvelle République » – 22/11/2023

Education – Enfance jeunesse –

Intervention de Madame Marylène PICARD

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

2. Renouvellement du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2024-2027

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de la synthèse de l'évaluation du Projet Éducatif de Territoire 2021-2024 ;
- **AUTORISER** le Président à signer le Projet Éducatif de Territoire 2024-2027, la convention de mise en place avec les services de l'État, tels qu'annexés et tous documents afférents.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



CLIMAT – AIR - ENERGIE

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

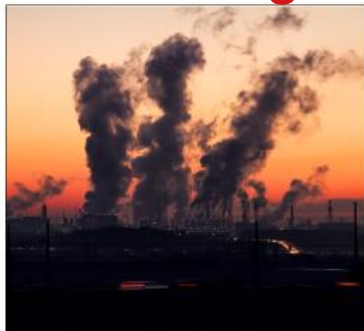
Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

3. Plan d'actions du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Rappels du PCAET

Changement climatique



Atténuer =
Éviter l'ingérable



S'adapter =
Gérer l'inévitable



La réduction des émissions
de gaz à effet de serre
(GES)



L'adaptation au
changement climatique



La sobriété énergétique



Le développement des
énergies renouvelables



La qualité de l'air

Climat

Energie

Air

3. Plan d'actions du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Etapes d'élaboration du PCAET



Concertation



Laboratoire Climat
Élus communautaires



Ateliers Climat
Tout le monde

3. Plan d'actions du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Définition du programme d'actions



ATELIERS OUVERTS A TOUS – 17H

- 21/03 **Sauzé-Vaussais** (centre socio-culturel)
- 03/04 **Brioux-sur-Boutonne** (salle la Boutonnaise)
- 18/04 **Celles-sur-Belle** (salle des fêtes de Saint-Médard)
- 23/05 **Lezay** (salle des fêtes)
- 05/06 **Chef-Boutonne** (salle Raymond Quiard)

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

3. Plan d'actions du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Retour des Ateliers Climat



Une appropriation des enjeux climatiques locaux

- Quizz sur les éléments de diagnostic du territoire
- Présentation des priorités stratégiques
- Exploration d'actions choisies sur les 5 thématiques



64 participants

- Des élus locaux (50%)
- Des professionnels de l'énergie et des associations environnementales (25%)
- Des habitants (25%)



Notamment
mobilisation
importante des **élus
municipaux**, du SIEDS
et de ses filiales



Des retours positifs des participants

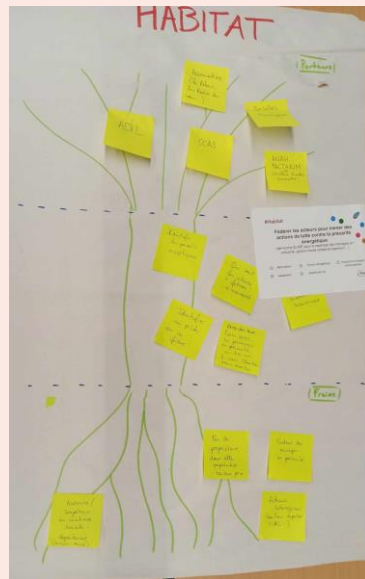
- Des échanges variés dans une bonne ambiance
- Des retours d'expériences d'autres territoires et de professionnels experts
- Une pause avec des produits locaux

Conseil communautaire – 27 juin 2024



56 actions travaillées
sur les 5 thématiques

Exemple de production



3. Plan d'actions du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Méthode d'élaboration des fiches actions

Etape 1

- Choix des actions travaillées par les participants des Ateliers Climat parmi :
 - un panel de propositions techniques
 - les propositions des participants aux ateliers précédents
- répondant aux orientations stratégiques vues en conseil communautaire du 7 mars
- Remplissage des fiches actions à partir de la matière produite lors des ateliers
- Retour vers les porteurs identifiés pour confirmer, préciser et reformuler les propositions des ateliers

3. Plan d'actions du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Méthode d'élaboration des fiches actions

Etape 2

- Ajout de certaines actions du COT (contrat d'objectifs territorial) validées en conseil communautaire du 30 mai répondant aux orientations stratégiques du PCAET
- Retour vers les directions de Mellois en Poitou pour préciser et reformuler la description des actions

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

3. Plan d'actions du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Contenu du programme d'actions



Habitat

12 fiches
actions



Mobilités

12 fiches
actions



Agriculture

10 fiches
actions



Tertiaire et
industrie

15 fiches actions



Energies
renouvelables

9 fiches actions

Dont 15 actions

Action du
Contrat
d'Objectifs
Territorial



avec un potentiel de points pour toucher la
part variable du contrat d'objectifs territorial
(COT) avec l'ADEME

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

3. Plan d'actions du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Exemple de fiche action



Orientation n°1 – Les logements sont rénovés énergétiquement (en priorité les logements individuels) en s'appuyant sur les nombreuses aides disponibles et un accompagnement dédié proposé par la collectivité (sous forme de conseil, d'appui voire de co-financement). Le PLUi-H garantit des exigences thermiques fortes

BL
évolution

H1.1. Accompagner les particuliers et les professionnels pour l'obtention d'aides à la rénovation thermique

LA
TRAVERSE

Caractéristiques de l'action	
Porteurs	Espace Conseil France Rénov' Mellois Sèvre Gâtine, Mellois en Poitou, CAPEB79
Rôle de la collectivité	Financement, permanences et COPIIL
Partenaires	Maisons France Service, ANAH, CRER, associations locales, communes, Région, Etat, ADIL, PICOTY Limoges
Cibles	Habitants et entreprises
Calendrier	Dès 2025
Modes de financement	CEE – certificats d'économie d'énergie / ANAH, financements publics
Ressources utiles	

Description de l'action
Renforcer la mission des conseillers France Rénov, leur permettre d'accompagner les particuliers sur toute la démarche. S'appuyer sur les associations locales et les communes pour relayer l'information et la communication, notamment communiquer davantage sur papier pour les publics âgés (exemple : bulletins municipaux) S'appuyer sur les Maisons France Service pour accompagner les usagers à la procédure France Rénov. Communiquer sur les permanences assurées par le CRER dans le Mellois. Dispositif « clés en main » permettant aux entreprises qui ne souhaitent pas gérer les dossiers CEE, de le déléguer
Préconisations environnementales
Veiller à orienter les particuliers et les professionnels vers les matériaux les plus vertueux (durables, biosourcés...) en lien avec l'action p6. Sensibiliser les porteurs de projets à la prise en compte des micro-habitats urbains et des éléments patrimoniaux dans les opérations de rénovation. Anticiper et limiter les déchets et les nuisances sonores générés par les travaux.

Impacts de l'action	
Impact carbone	++
Adaptation et résilience du territoire	++
Energie Consommation, production	++
Utilisation des terres	=
Dynamisation des bassins de vie	=
Agir collectif	+
Filières d'emplois pérennes	+

Indicateurs de suivi et objectifs	
Fréquence des permanences sur la rénovation énergétique	À définir
Nombre d'accompagnements France Rénov'	À définir

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

3. Plan d'actions du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Habitat

Complémentarité
avec le volet
habitat du PLUi-H

5 actions

Rénovation
énergétique
des
logements

Décarbona-
tion du
chauffage

2 actions

1 action

Sobriété
des
consomma-
tions
énergé-
tiques

Sobriété
dans la
consomma-
tion
foncière

2
actions

Aménage-
ment de
l'espace

2 actions transversales

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

3. Plan d'actions du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Mobilités

Complémentarité
avec le contrat
opérationnel de
mobilités en cours
d'écriture avec la
Région

2 actions

Développe-
ment des
véhicules
légers à
faibles
émissions

Diminution
des
besoins en
déplace-
ments

2 actions

2 actions

Développe-
ment du
Biogaz
pour les
véhicules
lourds

Evolution
des
pratiques et
développe-
ment des
modes actifs

3
actions

1 action

Développe-
ment des
transports
en commun

Facilitation
des
mobilités
durables

3 actions transversales

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

3. Plan d'actions du plan climat air énergie territorial (PCAET)



Tertiaire et industrie

5 actions

Sobriété des consommations énergétiques du tertiaire

Développement de l'écologie industrielle territoriale

1 action

Complémentarité avec la stratégie d'attractivité économique et touristique

1 action

Accompagnement de l'évolution des métiers

Développement de l'économie circulaire

6 actions

2 actions

Décarbonation du chauffage des locaux tertiaire

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

3. Plan d'actions du plan climat air énergie territorial (PCAET)



Agriculture

Complémentarité
avec le projet
agricole et
alimentaire
territorial (PAAT)

1 action transversale

1 action

Développe
ment des
légumineu-
ses dans la
restauration
collective

Développe
ment des
haies

4 actions

2 actions

Evolution
des
pratiques
agricoles

Développe-
ment de
l'alimenta-
tion locale

2
actions

Promotion
des
pratiques
agricoles
durables

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

3. Plan d'actions du plan climat air énergie territorial (PCAET)



Production des
énergies
renouvelables

1 action

Repowering
éolien

Production
locale de
biogaz
(méthanisa-
tion)

1 action

Complémentarité
avec les guides
éolien et
photovoltaïque

2 actions

Développe-
ment
durable de
la filière
bois-
énergie

Développe-
ment du
solaire
thermique

1 action

1 action

Développe-
ment du
solaire
photovoltaï-
que

Projets
collectifs et
chaleur
renouvela-
ble

3 actions transversales

3. Plan d'actions du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Etapes suivantes

- Plan d'actions disponible sur le site internet Mellois en Poitou en juillet
- Registre dématérialisé « contributions citoyennes » déjà disponible sur la même page, pour donner son avis, soumettre des suggestions... sur l'ensemble des pièces du PCAET
- Précision des fiches-actions avec les porteurs

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

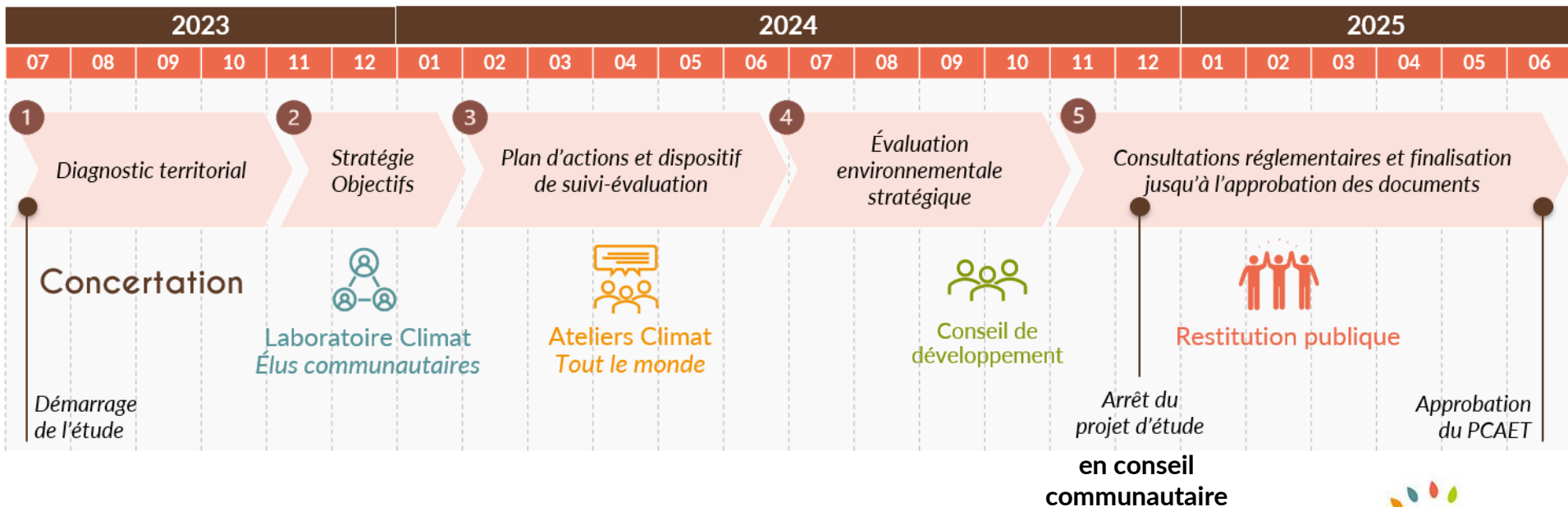
Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

3. Plan d'actions du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Calendrier du projet



Conseil communautaire – 27 juin 2024

3. Plan d'actions du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de la fin d'élaboration du plan d'actions du plan climat air énergie territorial ;
- **S'ENGAGER** dans le plan d'actions joint en annexe et sa mise en œuvre.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



AMENAGEMENT

4. Avis sur les modifications du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) est le cadre de la planification régionale en matière d'aménagement du territoire.

La Région a engagé la modification du SRADDET en 2021 pour se conformer aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires en matière de :

- Gestion économe de l'espace et lutte contre l'artificialisation des sols
- Transports de marchandises et logistique
- Prévention, de réduction et de recyclage des déchets

La CCMP est consultée pour émettre un avis sur les modifications opérées au plus tard le 18/07/2024.

4. Avis sur les modifications du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Le document se décompose en différentes parties :

- ☐ Un rapport d'objectifs et son atlas cartographique. Le rapport d'objectifs détaille la stratégie d'aménagement du territoire établie à l'horizon 2030 et 2050
- ☐ Un fascicule regroupant les règles générales permettant d'atteindre les objectifs fixés
- ☐ Les annexes

Les modifications portent sur l'ensemble du document avec l'ajout de 3 annexes explicitant les évolutions opérées :

- ☐ Annexe 1.03 : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- ☐ Annexe 1.15 : Etude logistique
- ☐ Annexe 1.16 : Livret justificatif – Artificialisation des sols

4. Avis sur les modifications du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Dans la hiérarchie des documents d'aménagement, le SRADDET se positionne à une échelle supra-territoriale. Les documents d'urbanisme aux échelles inférieures doivent donc être cohérents avec ses orientations.

Les documents d'urbanisme doivent évoluer pour être compatibles avec le SRADDET modifié d'ici :

- le 22 février 2027 pour les SCoT
- le 22 février 2028 pour les PLU, PLUi, cartes communales

> Le PLUi-H de Mellois en Poitou en cours d'élaboration intègre d'ores et déjà les évolutions du SRADDET en matière de gestion économe de l'espace. Une mise en compatibilité du SCoT sera nécessaire à posteriori.

4. Avis sur les modifications du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

☐ Sur le volet portant sur la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols

La Région a engagé la modification de son SRADDET pour intégrer les obligations de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui demandent :

- de fixer une trajectoire permettant **d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols à 2050**,
- un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols par tranches décennales, en respectant un objectif intermédiaire de réduction **d'au moins 50% de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la décennie 2021-2031** par rapport aux 10 années précédentes,
- Il doit décliner ces objectifs entre les différentes parties du territoire régional

Aménagement

- Intervention de Messieurs Fabrice MICHELET et Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

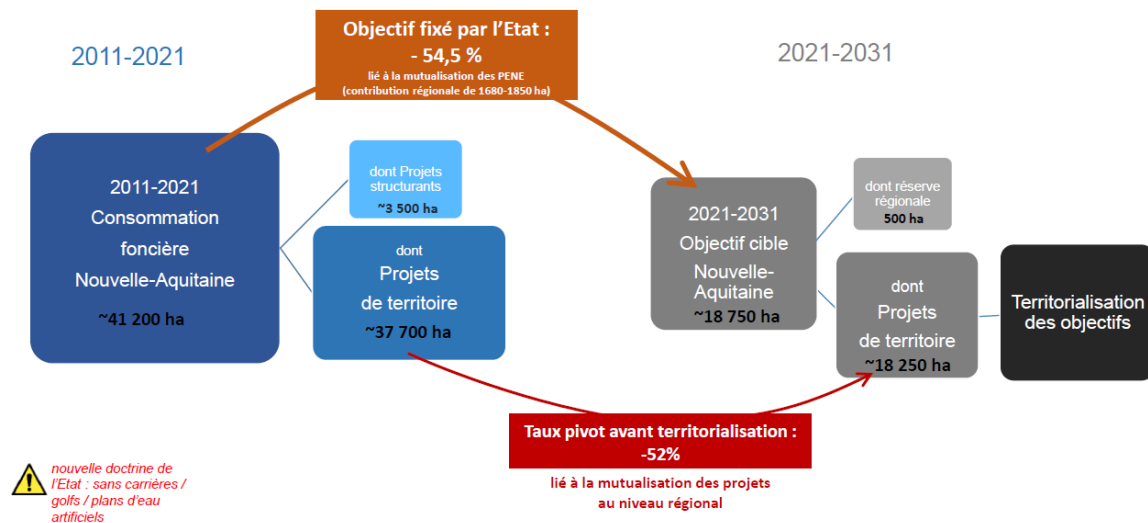


4. Avis sur les modifications du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

❑ Sur le volet portant sur la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols

Objectif 31 :

Réduire d'au moins 54,5 % la consommation d'espaces à l'échelle régionale sur 2021-2031



4. Avis sur les modifications du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

❑ Sur le volet portant sur la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols

Une stratégie régionale d'aménagement du territoire qui repose sur un **équilibre entre les différentes parties de l'espace régional**
= Territorialisation des objectifs

- Taux pivot avant territorialisation : -52%
- Réserve régionale 2021-2031 : enveloppe de 500 ha

	Secteurs de petites villes, villes moyennes, ruraux en perte d'habitants et d'emplois	Secteurs de petites villes, villes moyennes, ruraux en gain d'habitants ou d'emplois	Aires de Poitiers, Limoges, La Rochelle, Pau, Bayonne	Littoral et rétro-littoral	Aire métropolitaine bordelaise
Objectif de réduction	-49%	-52%	-53%	-55%	-55%
Objectif avec bonification	-48%	-51%	-52%	-54%	/

Aménagement - Intervention de Messieurs Fabrice MICHELET et Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

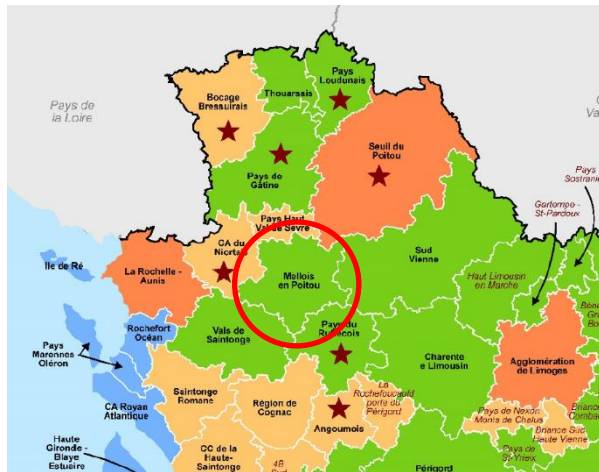
ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

4. Avis sur les modifications du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

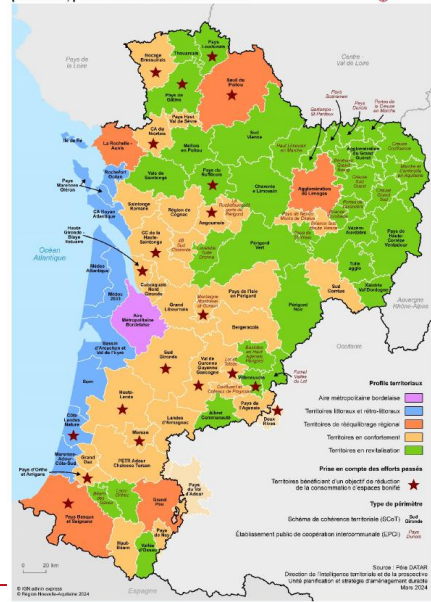
❑ Sur le volet portant sur la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols

Mellois en Poitou est classé « territoire en revitalisation »

- Les territoires en revitalisation seront invités à s'inscrire à minima dans une trajectoire de sobriété foncière raisonnée (- 49%)
- Le PADD du PLUi-H respecte la déclinaison de l'objectif régional en retenant un besoin de 155 ha d'ici à 2036 **soit un objectif de 50% de réduction** par rapport la consommation foncière 2011-2021



Volet Foncier du SRADDET de Nouvelle-Aquitaine : périmètres, profils de territoire et bonifications



Aménagement

- Intervention de Messieurs Fabrice MICHELET et Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



4. Avis sur les modifications du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

☐ Sur le volet portant sur la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols

Les objectifs sont définis dans le respect de la **surface garantie minimale** de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers, prévue par la loi. Cette garantie communale prévaut sur les documents de planification à toutes échelles. La Région incite les communes à mutualiser à l'échelle intercommunale cette surface minimale.

La Région considère que **ces objectifs chiffrés ne constituent pas des « droits à consommer »** du foncier. La nécessité de consommer/artificialiser des espaces doit être motivée, et notamment au regard du projet de territoire.

> La mobilisation de la garantie communale apparaît déconnectée d'une approche cohérente et réfléchie de l'aménagement de l'espace à une échelle intercommunale bien qu'une justification du besoin soit imposée. La mobilisation de foncier pour un projet qui le nécessite doit primer sur le droit à l'hectare. Cette possibilité crée un biais dans les travaux de planification en cours sur les territoires.

4. Avis sur les modifications du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

☐ Sur le volet portant sur la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols

Evolution de certaines règles du SRADDET :

Règle 42 : Des dispositions favorables à la renaturation et/ou à l'amélioration des fonctionnalités écologiques des sols sont recherchées en identifiant des zones propices à la renaturation ou à la compensation dans les SCoT et PLU.

> **Le travail d'identification des secteurs de renaturation, restauration sera conduit dans le cadre du PLUi-H.**

Règle 43 : Une part plafonnée à 2,7% de la consommation d'espaces ou de l'artificialisation des sols régionale maximale est réservée par décennie (2021-2031, 2031-2041, 2041-2050) pour une liste de projets d'envergure régionale.

> **Aucun projet d'envergure régionale, susceptible d'entrer dans l'enveloppe foncière régionale, n'est à ce jour identifié sur le territoire de Mellois en Poitou.**

4. Avis sur les modifications du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

☐ Sur le volet portant sur la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols

Evolution de certaines règles du SRADDET :

Règle 44 : Des territoires contigus peuvent à leur initiative mutualiser la consommation d'espaces ou l'artificialisation des sols induite par un projet qui bénéficierait directement à chacun d'entre eux.

> **Aucune mutualisation de la consommation d'espaces n'est envisagée à ce jour avec les territoires contigus dans le cadre des travaux sur le PLUi-H de Mellois en Poitou.**

Règle 49 : Les territoires du profil « territoires en revitalisation » réduisent leur consommation d'espaces et luttent contre l'artificialisation des sols : en priorisant les gisements fonciers et immobiliers existants, en consolidant l'armature territoriale à toutes échelles, en diversifiant les formes urbaines et en réinventant l'urbanisme pavillonnaire pour allier qualité de vie et transition écologique.

> **Plusieurs objectifs inscrits au PADD du PLUi-H vont dans le sens de cette règle : « S'appuyer sur l'armature territoriale (polarités) pour accueillir de nouveaux habitants » (1.2) et « Limiter la consommation du foncier en priorisant la densification » (1.3)**

Aménagement

- Intervention de Messieurs Fabrice MICHELET et Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



4. Avis sur les modifications du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

☐ Sur le volet portant sur le transport de marchandises et logistique

Objectif 47 : Structurer le développement des activités logistiques en recherchant l'équilibre territorial, la décarbonation du transport, la qualité environnementale des projets ; en privilégiant les localisations permettant le report modal vers le ferroviaire, le maritime et le fluvial et l'implantation sur des sites déjà urbanisés/artificialisés.

Le transport routier reste incontournable dans les territoires ruraux multipolaires comme Mellois en Poitou. Les pistes d'amélioration proposées par le SRADDET, comme le transport décarboné et le transport partagé, sont mieux adaptées aux territoires ruraux.

Pour les territoires ruraux, le transport multimodal s'appréhende à une échelle supérieure qui nécessite de la coopération territoriale, au minimum à l'échelle d'un bassin de vie et en lien avec une zone urbaine.

La densification de sites déjà urbanisés et artificialisés apporte des éléments de réponse pour structurer la logistique dans les territoires ruraux. Avec l'objectif ZAN 2050, ces espaces vont devenir de plus en plus rares et ceux qui resteront disponibles seront ceux qui nécessiteront le plus de travaux de réhabilitation, dont le coût dépasse la capacité financière des collectivités territoriales rurales.

4. Avis sur les modifications du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

☐ Sur le volet portant sur la prévention et la gestion des déchets

Les modifications du SRADDET et du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) qui lui est annexé permettent principalement de faire mention des évolutions législatives et réglementaires obligatoires survenues après son adoption.

ÉVOLUTIONS PRINCIPALES

La loi AGECE n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire

→ Renforce les objectifs de prévention et valorisation, modifiant les objectifs nationaux inscrits initialement, en ce qui concerne notamment :

- La baisse de 15% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et de 5% des Déchets d'Activités Économiques (DAE) en 2030 par rapport à 2010.

4. Avis sur les modifications du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

☐ Sur le volet portant sur la prévention et la gestion des déchets

- La réduction du gaspillage alimentaire de 50% en 2025 par rapport à 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective ainsi que de 50% en 2023 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale.
- La nouvelle échéance de l'obligation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.
- La hausse de la part des emballages réemployés mis en marché par rapport aux emballages à usage unique, de manière à atteindre 10% en 2027, pour laquelle la réalisation d'une étude préalable sera nécessaire à l'échelle régionale pour recenser les dispositifs existants et les initiatives locales et analyser les opportunités en matière de réemploi mais aussi les besoins pour développer ce dispositif.
- La multiplication de l'offre de réparation et de réemploi qui participe fortement à prévenir la production des déchets.

4. Avis sur les modifications du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

☐ Sur le volet portant sur la prévention et la gestion des déchets

L'**ordonnance n°2020-920 du 29/07/2023** relative à la prévention et la gestion des déchets qui définit les objectifs de préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage des DMA, à savoir :

→ 55% des DMA doivent faire l'objet de préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en 2025, 60 % en 2030 et 65% en 2035.

Le **décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021** « 7 flux » et de l'objectif de généralisation de la collecte sélective des 7 déchets valorisables afin d'améliorer les performances des centres de tri des DEA.

Le **plan national de prévention des déchets 2021-2027** en intégrant des mesures de lutte contre le plastique à usage unique et le développement des contenants réutilisables ainsi que de la consigne.

Le **décret n°202-1457 du 27 novembre 2020** portant réforme de la responsabilité élargie des producteurs qui confie aux éco-organismes les opérations ou financement relatifs à la résorption des dépôts illégaux comportant des déchets relevant de leur agrément.

4. Avis sur les modifications du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

☐ Sur le volet portant sur la prévention et la gestion des déchets

Les modifications apportées au SRADDET et au PRPDGD sont totalement conformes aux évolutions législatives et réglementaires en matière de prévention et gestion des déchets et en cohérence avec les actions engagées par la communauté de communes Mellois en Poitou à l'adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en 2021 et à la transformation de la direction de la prévention et gestion des déchets et de ses activités entamées en 2023.

Aménagement

- Intervention de Messieurs Fabrice MICHELET et Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



4. Avis sur les modifications du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Le conseil communautaire est invité à :

- **EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** sur la modification n°1 du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de Nouvelle-Aquitaine assorti des remarques mentionnées dans l'annexe.

CONTRACTUALISATION ET INGINIERIE FINANCIERE

Contractualisation et ingénierie financière

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

5. Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou



Contractualisation et ingénierie financière

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

5. Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou

Rappel de la démarche de revitalisation des bourgs de Mellois en Poitou

=> **Une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire** signée entre l'Etat, la communauté de communes et 5 communes labellisées « *Petites villes de demain* » le 8 février 2023

=> **Conditions d'éligibilité des communes pour intégrer l'ORT :**

- faire partie des 11 bourgs structurants reconnus par le SCoT de Mellois en Poitou
- proposer une stratégie communale qui contribue à la stratégie intercommunale de revitalisation
- présenter un programme d'action communal cohérent et concerté

La convention d'ORT, c'est :

- ✓ Une durée minimale de 5 ans renouvelable
- ✓ Des actions reconnues pour leur **effet levier** sur la revitalisation du territoire
- ✓ Des financements priorités
- ✓ Un **volet habitat obligatoire**
- ✓ Un **panel d'outils juridiques** mobilisables en urbanisme, habitat, commerce
- ✓ 1 COPIL annuel avec les partenaires institutionnels et financiers

Contractualisation et ingénierie financière

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

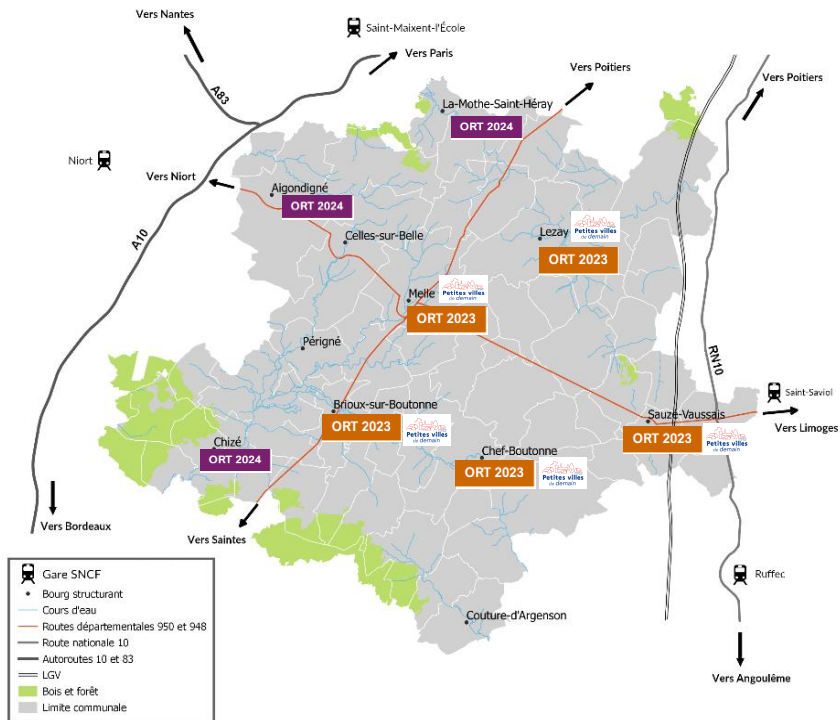
Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

5. Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou



Les communes de l'ORT

Intégration dans l'ORT en 2023 :

- Brioux-sur-Boutonne (PVD)
- Chef-Boutonne (PVD)
- Lezay (PVD)
- Melle (PVD)
- Sauzé-Vaussais (PVD)

Candidatures 2024 :

- Aigondigné (bourg de Mougon)
- Chizé
- La Mothe-Saint-Héray

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

5. Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou

Contenu de l'avenant à la convention :

- Ajouter une nouvelle fiche action portée par la Communauté de communes Mellois en Poitou pour conforter une dynamique engagée sur la gestion des espaces verts ;
- Modifier deux secteurs d'intervention (Brioux et Lezay)
- Compléter les stratégies des signataires, notamment celles de Brioux-sur-Boutonne, Lezay et Melle dont les études stratégiques n'étaient pas encore finalisées lors de la signature de la convention en février 2023 ;
- Intégrer 3 nouvelles communes qui ont reçu un avis favorable du comité de pilotage du 16 février 2024 : Aigondigné (bourg de Mougou), Chizé et La Mothe-Saint-Héray

5. Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou

*Modifications relatives à la
communauté de communes et aux
communes déjà signataires*

Contractualisation et ingénierie financière

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

5. Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou

Nouvelle fiche action portée par la CCMP : « Accompagner les changements de pratique dans l'aménagement et la gestion durables des espaces urbains végétalisés » (MP-04)

Mise en place d'actions de sensibilisation et de formation auprès des agents techniques communaux et intercommunaux :

- Journée d'échanges sur la végétalisation à l'épreuve de la sécheresse suivie par 25 agents en septembre 2023
- Organisation d'une formation en intra avec le CNFPT sur l'élaboration d'un plan de gestion différenciée en régie (5 journées réparties sur 6 mois / 15 participants)

Favoriser une dynamique d'interventions sur des espaces emblématiques des collectivités signataires



Journée de sensibilisation organisée en septembre 2023 à Chef-Boutonne

Contractualisation et ingénierie financière

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

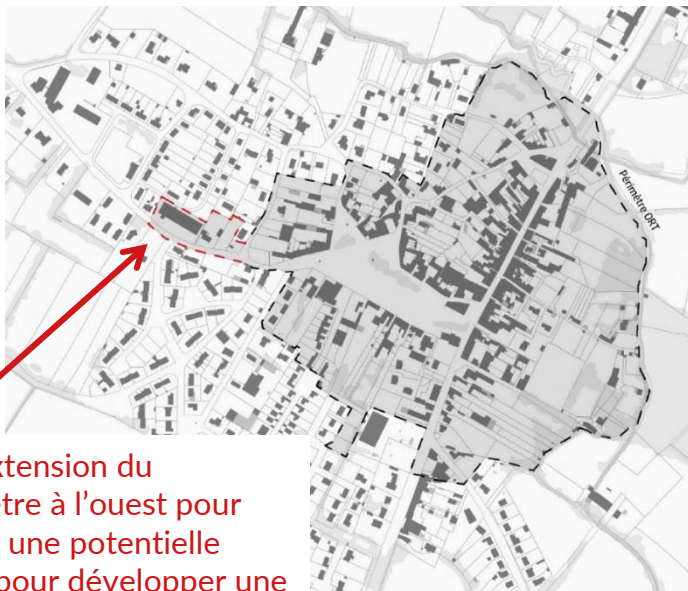
Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

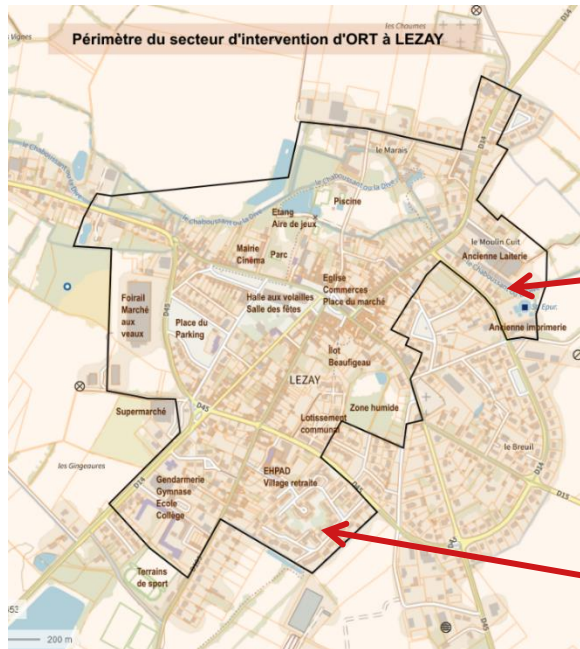
- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

5. Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou

Modification des secteurs d'intervention de Brioux et Lezay



Une extension du périmètre à l'ouest pour inclure une potentielle friche pour développer une nouvelle offre d'habitat



Des extensions du périmètre pour :

- inclure l'ancienne imprimerie, site de développement d'activité économique solidaires
- pour inclure le village retraite et l'EHPAD, acteurs du parcours résidentiels des habitants du bassin de vie

Contractualisation et ingénierie financière

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

Envoyé en préfecture le 30/09/2024
Reçu en préfecture le 30/09/2024
Publié le 30/09/2024
ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

5. Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou

Révéler les Mondes Parallèles

Stratégie de revitalisation – commune de Brioux-sur-Boutonne

Brioux : Actualisation des stratégies et intégration des fiches actions

✓ Reformulation ou affirmation de certaines fiches / Suppression de fiches (réalisée : Maison de Santé ou abandonnée : réhabilitation maison des halles)

✓ Ajout de fiches (BB-10)

habitat, patrimoine		espaces publics, mobilité, nature en ville		services, commerces, économie	
MAGNIFIER LE CŒUR DU RUBAN MINÉRAL : une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue		DÉCOUVRIR LES MONDES PARALLÈLES : un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyant sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral		LA CONVERGENCE DES MONDES : un bourg convivial, magnétique, aux services repensés	
BB-01	Mise en place d'une charte architecturale pour affirmer le cœur de bourg	BB-05	Création de parallèles végétales reliant les quartiers du bourg à la Boutonne	BB-11	Création d'un pôle culturel et de services autour de la salle Chantecler (et de la maison Goyer)
BB-02	Mise en place d'une stratégie de sauvegarde et d'acquisition des locaux commerciaux	BB-06	Mettre en scène le champ de foire comme espace de transition entre les mondes parallèles et affirmer sa multifonctionnalité	BB-12	Soutenir l'animation commerciale du bourg
	BB-02h : Mise en place d'une stratégie de reconquête de la rue du Commerce, en préservant sa mixité d'usage				
BB-03	Réhabilitation de la mairie et de la salle du parquet	BB-07	Requalification de la place des halles (avec la placette et pignon)	BB-13	Redynamisation du marché hebdomadaire de Brioux
BB-04	Réhabilitation du presbytère pour accueillir des activités tertiaires ou associatives	BB-08	Requalification de l'entrée Nord et Sud du centre-bourg	BB-14	Mise en place d'une communication/stratégie d'information audacieuse s'appuyant sur le concept des mondes parallèles
MP-01	Amélioration de l'habitat : accompagnement financier et technique des propriétaires privés	BB-09	Création d'un sentier d'interprétation du marais		
		BB-10	Requalification de la rue Louis Blériot		

Contractualisation et ingénierie financière

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

5. Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou

Lezay :
Actualisation des
stratégies et
intégration des
fiches actions

- ✓ Nouvelle numérotation
- ✓ Reformulation des intitulés
- ✓ Ajout de la fiche LZ-14

N° de la fiche	Intitulé	Niveau de priorité	Etat d'avancement	Montant prévisionnel	Echeancier prévisionnel					
					2023	2024	2025	2026	2027	2028
Fiche n°LZ-01	Intervention sur les espaces publics de façon respectueuse de l'environnement et en cohérence avec l'identité de la commune	Fort	Projet au long cours	Non défini						
Fiche n°LZ-02	Réorganisation des circulations au service du « récit » de revitalisation du centre bourg	Fort	Phase étude	Non défini						
Fiche n°LZ-03	Ouverture du bourg vers le nord pour se reconnecter au Chaboussant	Faible	Projet au long cours	Non défini						
Fiche n°LZ-04	Mise en valeur, découverte du bourg et identification du Marais	Intermédiaire	Projet au long cours	Non défini						
Fiche n°LZ-05	Démarche de diversification de l'habitat locatif	Fort	Phase étude	Non défini						
Fiche n°LZ-06	Développement d'activités autour du développement durable sur le site du Moulin du Marais	Intermédiaire	Phase étude	Non défini						
Fiche n°LZ-07	Requalification de l'entrée de bourg sud (RD14 et rue de Melle)	Fort	Phase étude	1 500 000 €						
Fiche n°LZ-08	Requalification des espaces publics du cœur de bourg : Places du Champ de Foire, du Kiosque, de la Payse et du Marché	Intermédiaire	Phase de préfiguration	2 100 000 €						
Fiche n°LZ-09	Réinvestissement de la Place du « Parking »	Intermédiaire	Phase de préfiguration	Non défini						
Fiche n°LZ-10	Requalification de l'entrée de bourg ouest	Fort	Phase étude	200 000 €						
Fiche n°LZ-11	Requalification architecturale et fonctionnelle de la Halle aux volailles	Intermédiaire	Phase de préfiguration	Non défini						
Fiche n°LZ-12	Requalification architecturale et fonctionnelle de la Halle alimentaire	Intermédiaire	Phase de préfiguration	400 000 €						
Fiche n°LZ-13	Conforter le marché dans toutes ses dimensions	Fort	Phase de préfiguration	Non défini						
Fiche n°LZ-14	Mise en œuvre d'une stratégie foncière et immobilière pour pérenniser l'offre de santé et les activités en lien avec la cohésion sociale	Fort	Phase étude	8 000 € + à définir						

Contractualisation et ingénierie financière

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

5. Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou

Melle : Actualisation des stratégies et intégration des fiches actions

✓ **Ajout ou approfondissement des fiches relatives à l'étude sur l'Ecoquartier Culturel et Créatif**

✓ **Suppression de fiches (trop généralistes ou projet abandonné)**

✓ **Ajout de fiches sur les équipements du quotidien**

Fiche ML-01	Melle	Séquençage et requalification de la route de Poitiers RD 950	Fiche ML-16	Melle	Affirmer un parc de promontoire de l'église Saint-Savinien à l'église Saint-Hilaire
Fiche ML-02	Melle	Recomposition de l'articulation entre la RD 948 et RD 950	Fiche ML-17	Melle	Requalifier le square du palais
Fiche ML-03	Melle	Découverte de la ville à partir de ses entrées (ronds-points du parapluie et de la colonne)	Fiche ML-18	Melle	Resignifier la cité d'origine pour asseoir la centralité (ancien axe est-ouest)
Fiche ML-04	Melle	Création d'une "coulée douce" nord-sud à l'échelle de la commune nouvelle	Fiche ML-19	Melle	Révéler les remparts
Fiche ML-05	Melle	Prolongement de la métamorphose du chemin de la découverte	Fiche ML-20	Melle	Valorisation des rues de la cité patrimoniale
Fiche ML-06	Melle	Insérer le pré Bachelier dans les limites du cœur de ville	Fiche ML-21	Melle	Mise en place d'une stratégie de déploiement d'une signalétique touristique
Fiche ML-07	Melle	Requalification de l'avenue de Limoges	Fiche ML-22	Melle	Opérer une synergie avec le site des mines d'argent
Fiche ML-08	Melle	Apaisement de l'avenue du Commandant Bernier	Fiche ML-23	Melle	Réhabilitation mixte du 12-14 grande rue
Fiche ML-09	Melle	Recomposition et effervescence des places	Fiche ML-24	Melle	Réhabilitation des logements du 20 grande rue
Fiche ML-10	Melle	Organisation du stationnement et schéma de circulation dans la cité	Fiche ML-25	Melle	Réhabilitation de l'ancienne école Jules Ferry en logements
Fiche ML-11	Melle	Réorganisation et qualification douce de la place Aristide Briand	Fiche ML-26	Melle	Réhabiliter l'Hôtel de Ménoc en lieu d'innovation et de vie culturelle
Fiche ML-12	Melle	Renforcement du parcours commerçant du cœur de ville	Fiche ML-27	Melle	Réhabilitation de l'ancien centre des impôts "Le trésor" en lieu dédié à l'économie créative
Fiche ML-13	Melle	Diversification des halles : faire vivre les halles au quotidien	Fiche ML-28	Melle	Réhabiliter la salle Jeanne d'Arc en lieu de résidence artistique
Fiche ML-14	Melle	Valoriser l'entrée de ville du parc de la garenne	Fiche ML-29	Melle	Reconfiguration et rénovation énergétique exemplaire de la salle Saint-Jo sports
Fiche ML-15	Melle	Renforcement du pôle gare	Fiche ML-30	Melle	Reconfiguration de l'espace Sainte-Catherine

5. Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou

Intégration de nouvelles communes

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

5. Avenant n°1 à la convention d’opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou

Accueil de nouvelles communes dans l’ORT

Des orientations stratégiques répondant aux 3 leviers :

Les stratégies de revitalisation des communes signataires doivent s’insérer dans la stratégie globale du territoire

	 Levier 1 – Habitat, rénovation urbaine et patrimoine : « Habiter un cœur de bourg reconnu pour la qualité de son bâti »	 Levier 2 – Espaces publics, nature et mobilités : « Parcourir le bourg avec aisance pour les besoins du quotidien ou pour le plaisir »	 Levier 3 – Economie, services et tourisme : « Faire du bourg l'espace privilégié pour les activités du quotidien, de loisirs et les initiatives innovantes »
Stratégie de revitalisation de Brioux-sur-Boutonne	Magnifier le ruban minéral	Découvrir les mondes parallèles	La convergence des mondes
Stratégie de revitalisation de Chef-Boutonne	Replacer les habitants au cœur de la cité	Penser les parcours dans et vers la cité en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales	Œuvrer pour le développement économique et commercial de la cité
Stratégie de revitalisation de Lezay	Faire des caractéristiques patrimoniales, hydromorphologiques et environnementales un atout	Mettre en scène les parcours grâce au renforcement de la nature en ville	Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Stratégie de revitalisation de Melle	La place et la cité en tant que générateurs	S'affirmer en tant que centralité	Un réseau du quotidien requalifié
Stratégie de revitalisation de Sauzé-Vaussais	Une ville accueillante et intergénérationnelle	Une image et un cadre de vie renouvelés	Une ville en mouvement
Stratégie de revitalisation De Mougon (Aigondigné)	Un cœur de bourg actif et résilient	Une offre d'équipements du quotidien renforcée	Une ville accueillante et intergénérationnelle
Stratégie de revitalisation de Chizé	Une offre de logements renouvelée	Une offre d'équipements du quotidien renforcée	Une ville accueillante et intergénérationnelle
Stratégie de revitalisation de La Mothe-Saint-Héray	Un cœur de bourg habité et actif, grâce à des offres de commerces et d'habitat renouvelées	Une offre d'équipements du quotidien renforcée	Un cœur de bourg actif et résilient

Contractualisation et ingénierie financière

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

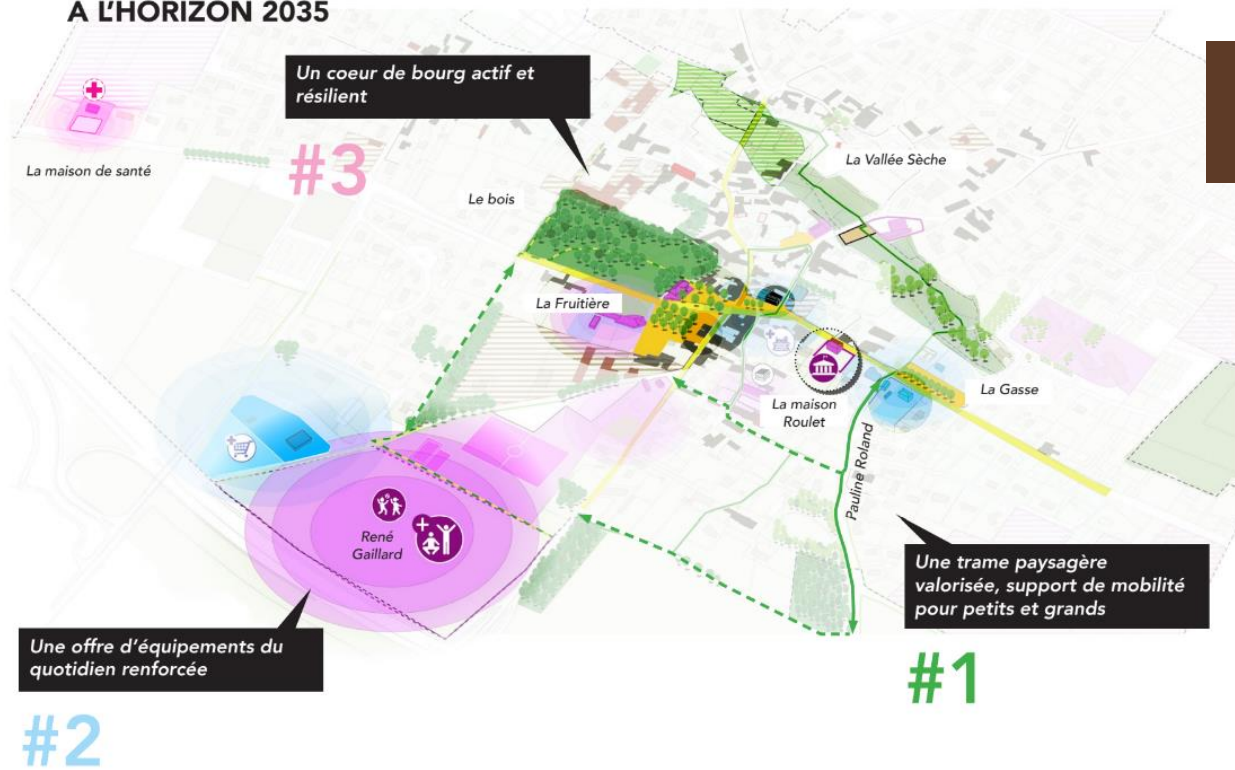
Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

- Intervention de Madame Chantal BRILAUD

5. Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou

PLAN GUIDE : VISION PROSPECTIVE ET STRATÉGIQUE DE MOUGON À L'HORIZON 2035



Mougou - Commune
d'Aigondigné

Contractualisation et ingénierie financière

- Intervention de Madame Chantal BRILAUD

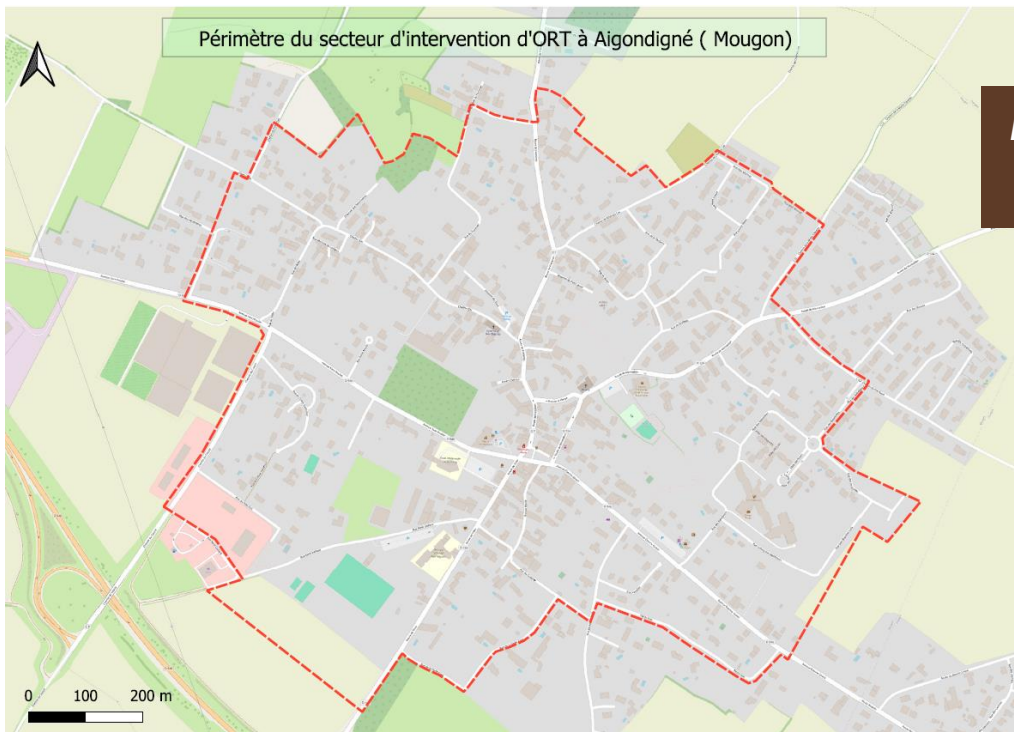
Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

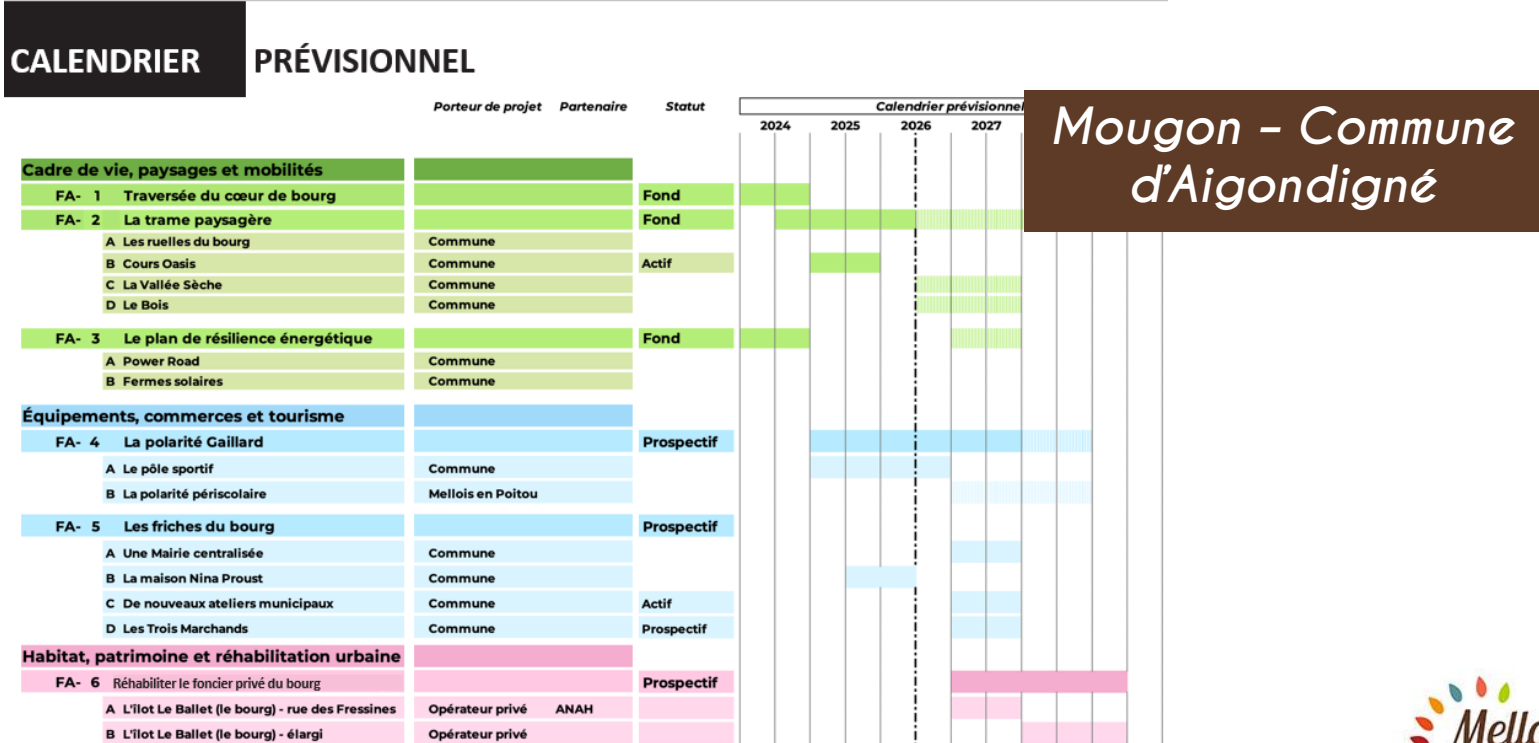
5. Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou



*Mougon - Commune
d'Aigondigné*

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

5. Avenant n°1 à la convention d’opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou



Contractualisation et ingénierie financière

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

5. Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou

PLAN GUIDE : VISION PROSPECTIVE ET STRATÉGIQUE DE CHIZÉ À L'HORIZON 2035

8 PROJETS POUR UN BOURG
ACCUEILLANT, RÉSILIENT ET
AGRÉABLE

Un cœur de bourg actif et
résilient

#1

Une offre de
logements renouvelée

Une trame paysagère
valorisée, support de mobilité
au quotidien

Chizé

Conseil communautaire - 27 juin 2024

Contractualisation et ingénierie financière

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

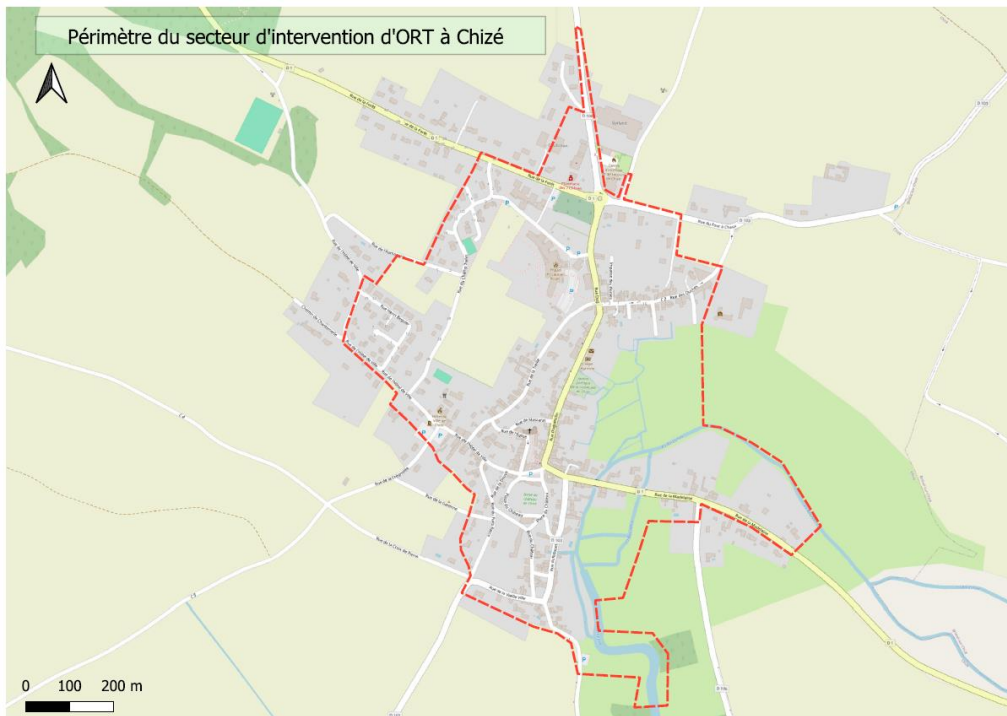
Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

5. Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou



Chizé

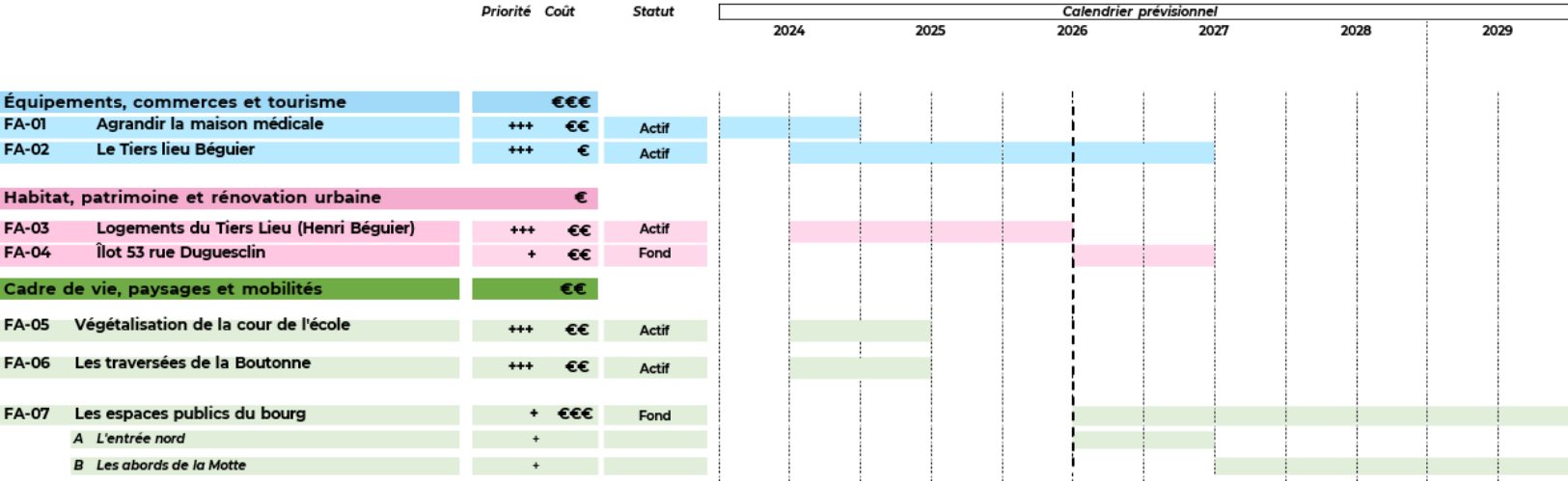
- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

5. Avenant n°1 à la convention d’opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou

CALENDRIER

PRÉVISIONNEL

Chizé



Contractualisation et ingénierie financière

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

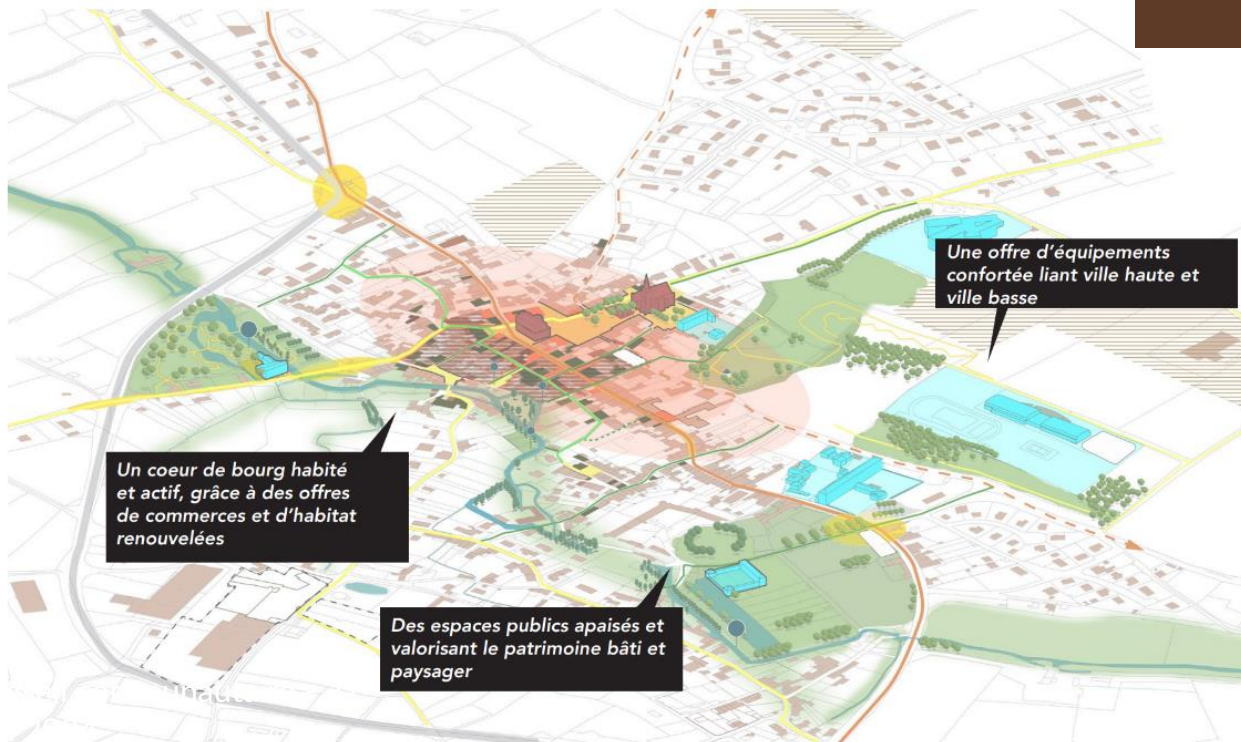
Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

5. Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou

PLAN GUIDE : LA MOTHE-ST-HÉRAY EN 2035

La Mothe-Saint-Héray



Contractualisation et ingénierie financière

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

5. Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou



La Mothe-Saint-Héray

Contractualisation et ingénierie financière

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

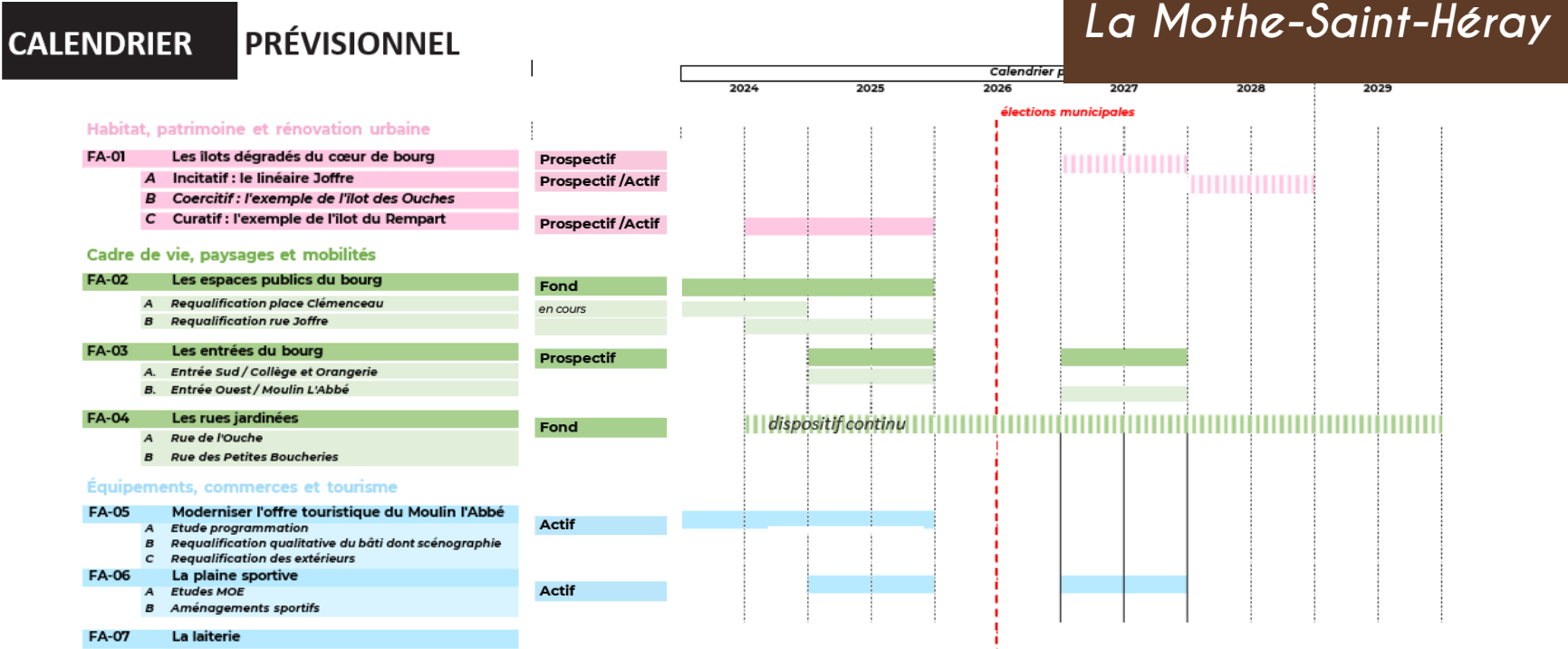
Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

5. Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou



5. Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou

Calendrier des étapes

Vendredi 16 fév. 2024 : Comité de pilotage de l'ORT de Mellois en Poitou

Juin-juillet 2024 : vote des communes et de la communauté de communes (validation de l'avenant à la convention d'ORT, autorisation à signer)

20 septembre 2024 : Signature de l'avenant à la convention d'ORT avec la Préfecture, la communauté de communes et les 8 communes

Octobre 2024 : Application des effets juridiques de l'ORT pour les 3 communes nouvellement signataires

5. Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de Mellois en Poitou joint en annexe ;
- **AUTORISER** le Président ou le vice-président délégué à signer l'avenant n°1 à la convention d'Opération de Revitalisation du territoire et tout document afférent.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

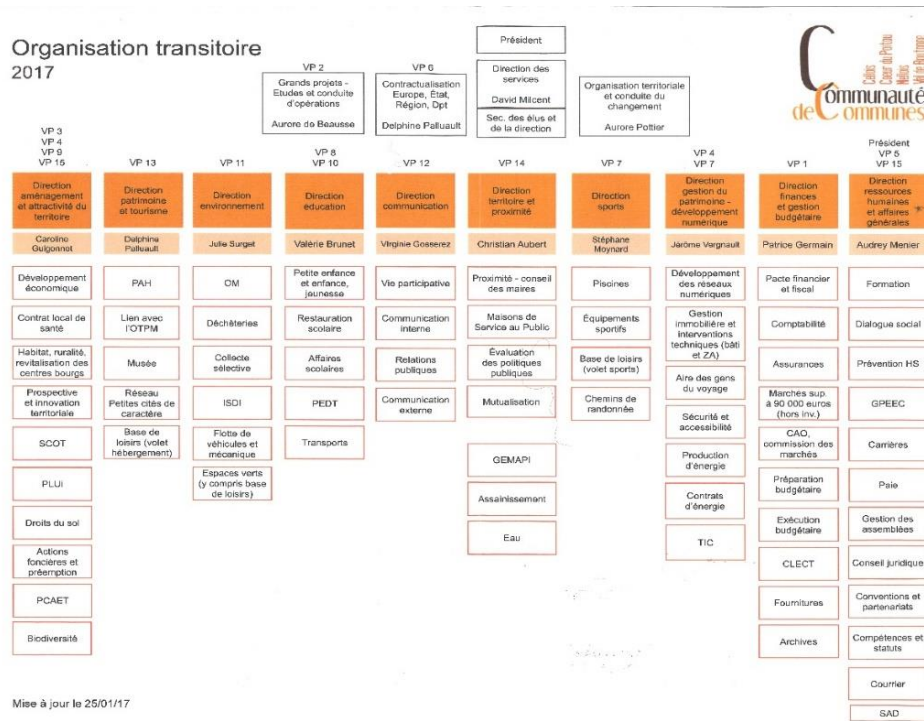
Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

S²LO

6. Évolution de l'organigramme cible de Mellois en Poitou 2024-2026 - Modification du tableau des emplois permanents

ETAPE N°1 : CONTINUITE D'ACTIVITE - 2017 / 2018



Mise à jour le 25/01/17

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

6. Évolution de l'organigramme cible de Mellois en Poitou 2024-2026 - Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

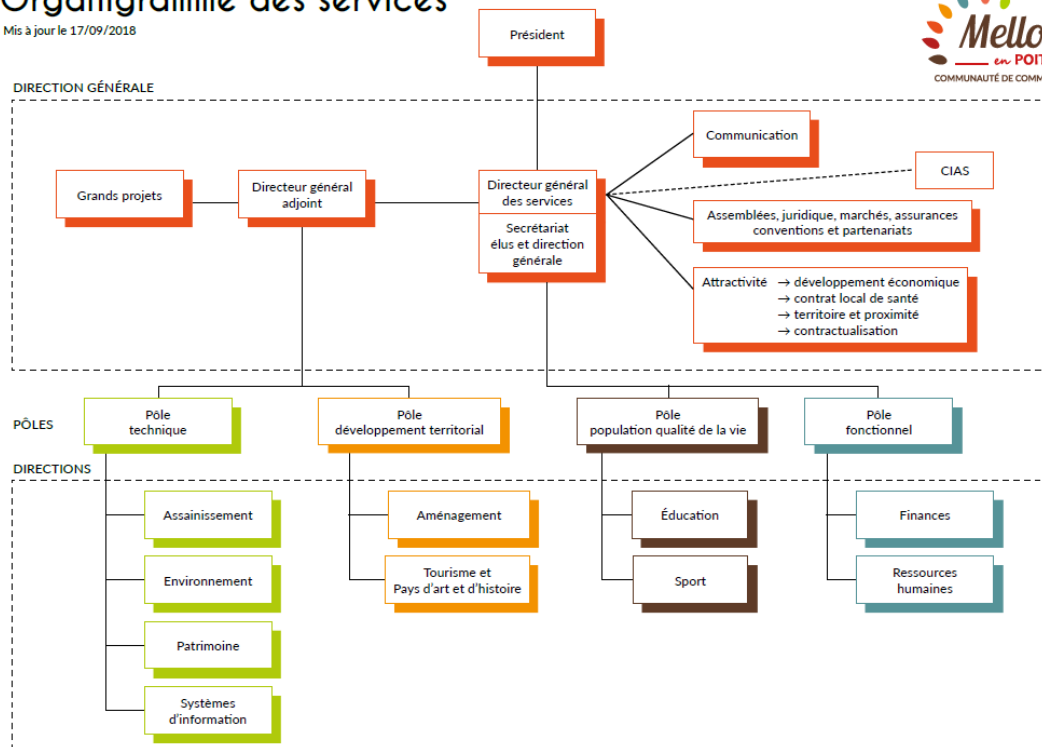
ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

S²LO

ETAPE N°2 : DIRECTIONS – 2018 / 2023

Organigramme des services

Mis à jour le 17/09/2018

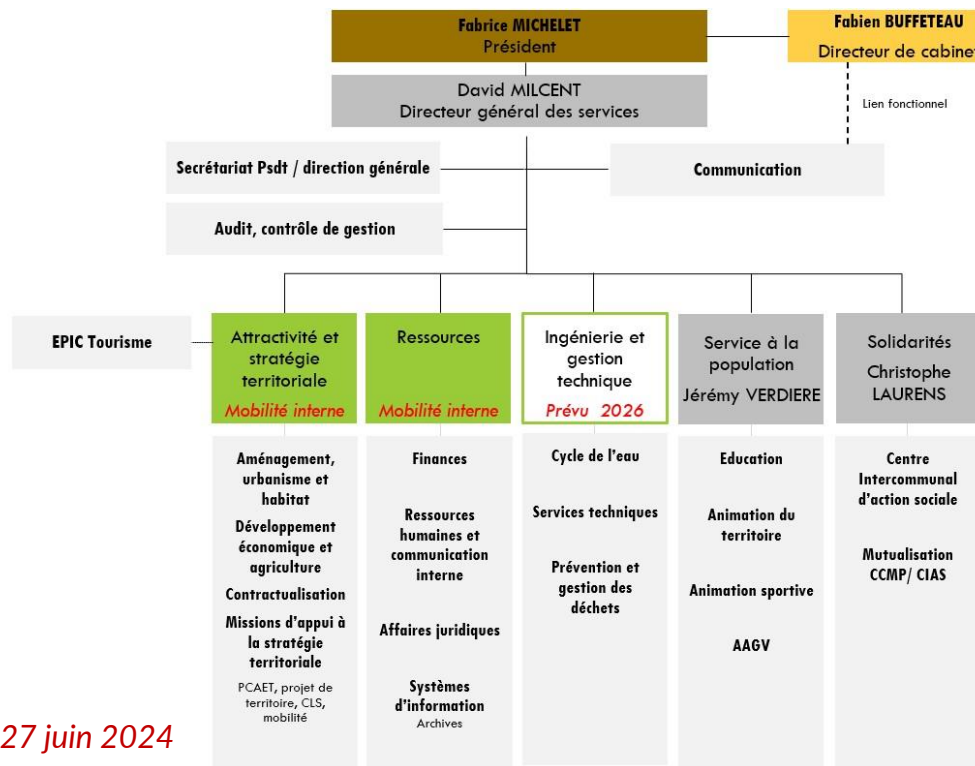


- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

6. Évolution de l'organigramme cible de Mellois en Poitou 2024-2026 -Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 30/09/2024
Reçu en préfecture le 30/09/2024
Publié le 30/09/2024
ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

ETAPE N°3 : STRUCTURATION PAR PÔLES – 2024 / 2026



- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

6. Évolution de l'organigramme cible de Mellois en Poitou 2024-2026 - Modification du tableau des emplois permanents

ETAPE 3 : STRUCTURATION PAR PÔLES – 2024 / 2026

Principales missions de la Direction Générale Adjointe « service à la population » :

L'éducation (scolaire, enfance-jeunesse, petite enfance, restauration),

L'animation du territoire (Pays d'art et d'histoire et France Services),

L'animation sportive (gymnases et piscines)

L'aire d'accueil des gens du voyage

Dans un contexte de :

- Baisse de démographie scolaire, évolution de la carte scolaire, fin du fonds d'amorçage des TAP au 1er septembre 2025,
- Evolution nécessaire de l'organisation de la direction de l'éducation,
- Evolution du périmètre des directions « animation sportive » et « animation du territoire » (transfert de gymnases à l'échelon municipal, évolution de France Services, conduite du projet CIAP, portage de l'itinérance au niveau de l'EPIC tourisme, etc.)
- Définition d'un schéma directeur des piscines.

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

6. Évolution de l'organigramme cible de Mellois en Poitou 2024-2026 - Modification du tableau des emplois permanents

ETAPE 3 : STRUCTURATION PAR PÔLES – 2024 / 2026

Création de l'emploi fonctionnel de Direction Générale Adjointe « Ressources » :

Finances - Ressources humaines et de la communication interne - Affaires juridiques - Archives - Systèmes d'information.

Création de l'emploi fonctionnel de Direction générale adjointe « Attractivité et Stratégie territoriale »

Développement économique – Agriculture – Habitat - Urbanisme et Aménagement -

Contractualisation - Missions liées à la stratégie territoriale (Contrat local de Santé, Plan Climat Air Energie, Contrat de mobilité, Projet de territoire, etc.)

Le pôle « aménagement et directions techniques » sera piloté directement par le directeur général des services jusqu'à nouvel ordre.

6. Évolution de l'organigramme cible de Mellois en Poitou 2024-2026 -Modification du tableau des emplois permanents

Objectif de maintien de l'enveloppe budgétaire

En 2024 :

- Incidence financière de l'adaptation de l'organigramme : + 30 000 €
- Incidence financière de la fermeture de postes : - 60 000 €

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

6. Évolution de l'organigramme cible de Mellois en Poitou 2024-2026 - Modification du tableau des emplois permanents

Postes	Grades - Catégories	Temps de travail	Date d'effet
Création d'emplois fonctionnels suite à évolution de l'organigramme			
Directeur général adjoint <i>Ressources</i> Direction Générale	Création Directeur général adjoint des services Emploi fonctionnel	Temps complet	01/07/2024
Directeur général adjoint <i>Attractivité et stratégie territoriale</i> Direction Générale	Création Directeur général adjoint des services Emploi fonctionnel	Temps complet	01/07/2024
Modification de poste suite à recrutement			
Directeur général adjoint <i>Service à la population</i> Direction Générale	Transformation du poste de DGA Aménagement et directions techniques Directeur général adjoint des services Emploi fonctionnel	+ 1 ETP	01/07/2024
Directeur général adjoint <i>Service à la population</i> Direction Générale	Création du grade Administrateur Catégorie A+		01/07/2024
Directeur général des services Direction Générale	Suppression du grade Administrateur Hors Classe Grade du DGS ayant quitté la collectivité en décembre 2023 Catégorie A+	- 1 ETP	01/07/2024

6. Évolution de l'organigramme cible de Mellois en Poitou 2024-2026 -Modification du tableau des emplois permanents

Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les créations de l'effectif des emplois fonctionnels à temps complet conformément au présent tableau ;
- **APPROUVER** la modification de l'effectif des emplois permanents et fonctionnels à temps complet conformément au présent tableau.

7. Modification du tableau des emplois permanents

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet, conformément au tableau ci-dessous :

Postes	Grades - Catégories	Temps de travail	Date d'effet
Modifications de postes (suite recrutement, évolution organigramme, etc.)			
Création de poste			
Archiviste Direction Générale/Service Archive	Création Assistant de conservation du patrimoine Catégorie B	1 ETP	01/07/2024
Modification de poste suite à recrutement			
Agent des écoles Direction de l'éducation	Création Adjoint territorial d'animation Catégorie C	0.63 ETP	01/07/2024
Agent des écoles Direction de l'éducation	Suppression Adjoint technique territorial Catégorie C	0.63 ETP	01/07/2024

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

S²LO

7. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 27/06/2024	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 27/06/2024
	Filière administrative	88	115	1	1	115
Cat A	Administrateur hors classe (DGS)	0	1		1	0
	Administrateur	1	0	1		1
	Directeur territorial	1	1			1
	Attaché hors classe (Dgas)	1	0			0
	Attaché principal (DGAS)	0	1			1
	Attaché principal	2	2			2
	Attaché territorial	13	24			24
Cat B	Rédacteur principal 1ère cl	3	3			3
	Rédacteur principal 2ème cl	5	3			3
	Rédacteur territorial	5	13			13
Cat C	Adjoint administratif principal 1ère cl	7	12			12
	Adjoint administratif principal 2ème cl	23	19			19
	Adjoint administratif	27	36			36
	Filière animation	68	79	1	0	80
Cat B	Animateur principal 1ère cl	2	1			1
	Animateur principal 2ème cl	0	0			0
	Animateur territorial	3	10			10
Cat C	Adjoint d'animation principal 1ère cl	1	6			6
	Adjoint d'animation principal 2ème cl	9	8			8
	Adjoint d'animation	53	54	1		55

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

S²LO

7. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 27/06/2024	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 27/06/2024
	Filière culturelle	2	4	1	0	5
Cat A	Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1			1
Cat B	Assistant de conservation du patrimoine	0	2	1		3
Cat C	Adjoint Territorial du Patrimoine principal 2ème cl	1	1			1
	Filière sociale	42	40	0	0	40
Cat A	EJE classe exceptionnelle	0	0			0
	Educateur de jeunes enfants	5	6			6
Cat C	ATSEM principal 1ère cl	22	24			24
	ATSEM principal 2ème cl	9	5			5
	Agent social principal 1ère cl	1	3			3
	Agent social principal 2ème cl	4	3			3
	Agent social	1	0			0
	Filière médico-sociale	2	3	0	0	3
	Puéricultrice hors classe	0	1			1
	Puéricultrice classe supérieur	0	0			0
	Puéricultrice classe normale	0	0			0
Cat C	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1			1
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	1			1
	Filière sportive	2	2	0	0	2
Cat B	Educateur des APS principal 1ère cl	1	1			1
	Educateur des APS principal 2ème cl	0	1			1
	Educateur des APS	1	0			0
	Filière technique	215	224	0	1	223

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

7. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

S²LO

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 27/06/2024	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 27/06/2024
	Filière technique	215	234	0	1	233
Cat A	Ingénieur en chef (DGA)	0	1			1
	Ingénieur principal (DGA)	1	0			0
	Ingénieur principal	1	3			3
	Ingénieur territorial	6	7			7
Cat B	Technicien principal 1ère cl	2	5			5
	Technicien principal 2ème cl	2	1			1
	Technicien territorial	1	4			4
Cat C	Agent de maîtrise principal	3	5			5
	Agent de maîtrise	6	13			13
	Adjoint technique principal 1ère cl	28	46			46
	Adjoint technique principal 2ème cl	55	48			48
	Adjoint technique	110	101		1	100
	Total emplois permanents	419	477	3	2	478
	Autres postes		0			0
	Emplois de droit privé	4	12			12
	Emplois fonctionnels	3	3	2		5
	Contrats de projets	5	12			12
	Emploi de collaborateur de cabinet	0	1			1

Pour précision concernant les contrats de projets : 3 postes ont été créés lors du conseil communautaire du 30/05/2024

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



FINANCES

8. Contractualisation d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Mellois en Poitou – Avis conforme

Caractéristiques financières de la ligne de trésorerie :

- Contractée auprès du Crédit Mutuel pour une durée de 12 mois
- Intérêts payables trimestriellement au taux déterminé en fonction de l'index Euribor 3 mois + marge 0,75%
- Frais de dossier d'un montant de 1 200,00 €

8. Contractualisation d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € par le d'Action Sociale (CIAS) Mellois en Poitou – Avis conforme

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

S²LO

Centre Intercommunal

Le conseil communautaire est invité à :

- **EMETTRE UN AVIS CONFORME** à la contractualisation d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 M €, par le CIAS Mellois en Poitou, auprès du Crédit Mutuel, selon les conditions ci-dessus.

Finances - Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

9. Budget principal - Décision modificative n°2

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
040/13918/01 - Subventions d'invest. rattachées aux actifs amortissables	6 000,00 €	021/01 - virement fonctionnement	6 000,00 €
Total	6 000,00 €	Total	6 000,00 €
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
023/01 - virement investissement	6 000,00 €	042/777/01 - Recettes et quote-part des subventions d'invest	6 000,00 €
Total	6 000,00 €	Total	6 000,00 €

9. Budget principal - Décision modificative n°2

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget principal.

10. Budget annexe réseau de chaleur - Décision modif

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
20/2031 - Études	36 000,00 €	16/1641 - Emprunt	36 000,00 €
Total	36 000,00 €	Total	36 000,00 €

10. Budget annexe réseau de chaleur - Décision modif

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe réseau de chaleur.

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

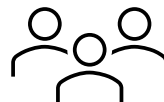
11. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2023

Les enjeux

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES

Pour ce faire, les enjeux sont multiples :

- Respecter la réglementation : sécurité et environnement
- Maîtriser les coûts dans un contexte particulier
- Limiter la production de déchets
- Recycler et valoriser



55

Agents



De la gestion des déchets à la gestion des ressources

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 30/09/2024
Reçu en préfecture le 30/09/2024
Publié le 30/09/2024
ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

11. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2023

Activités des services 2023

LE + Gratuité des composteurs depuis le 1^{er} octobre 2023.



Réorganisation de la direction

Pour atteindre les objectifs fixés dans sa feuille de route : réglementaires, politiques, techniques et financiers.



Accompagnement de proximité

Avec un renforcement de la communication de proximité pour sensibiliser au mieux les ménages et le développement de l'information et de l'accompagnement des entreprises pour une baisse et une meilleure gestion de leurs déchets



Déploiement de projets pour atteindre les objectifs environnementaux

- Fin du déploiement du nouveau mode de collecte sur le territoire du Mellois et du Briouxais.
- 1^{ère} Gratiféria organisée par la communauté de communes.
- Des caissons de réemploi présents dans les déchèteries de Sauzé-Vaussais et Melle.
- Début de la mise en place du tri à la source dans la restauration scolaire du territoire.
- Réalisation d'une étude pour la mise en place d'un dispositif de ressourcerie/recyclerie dans le territoire.
- Réalisation d'une étude préalable pour la généralisation du tri à la source des biodéchets.

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

11. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2023

Résultats 2023 – Prévention des déchets

Principaux résultats



- 470 composteurs vendus,
- 7 écoles en partenariat,
- 7 restaurants scolaires accompagnés à la mise en place du compostage et 22 en cours,
- 1 895 personnes sensibilisées,
- 50 entreprises sensibilisées et/ou accompagnées pour une baisse et une meilleure gestion des déchets,
- 30 cafés réparation organisés par 3 associations (Béta Pi, Ecemer et la Boîte à UtileS).
- 7,6 tonnes d'objets détournés de la déchèterie de Melle par la Boîte à UtileS et 480 m3 de la déchèterie de Sauzé-Vaussais par Emmaüs,
- 350 visiteurs et 3 900 objets détournés à la Gratiféria.



Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 30/09/2024
Reçu en préfecture le 30/09/2024
Publié le 30/09/2024
ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

11. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2023

Résultats 2023 - Évolution des DMA

OMA : Ordures Ménagères + Collecte sélective

DMA : OMA + déchets de déchèteries

*HG : Hors Gravats

**AG : avec Gravats

Population communautaire (référence CITEO) : 47 387 habitants



Entre 2010 et 2023

- 25 % des OM

+ 140 %
d'emballages

QUANTITÉ (en kg par habitant)	Base 2010	2020	2021	2022	2023	ÉVOLUTION 2020/2023	ÉVOLUTION 2022/2023	ÉVOLUTION 2010/2023
Population de référence		48 168	47 857	47 614	47 387			
OM	210,73	183,22	178,69	165,64	158,06	-13,72%	- 4,57 %	- 24,99 %
Emballages	16,63	22,81	25,90	33,66	39,94	+75%	18,66 %	140,17 %
Papier	26,23	18,49	21,11	18,86	15,20	-17,79%	- 19,41 %	- 42,05 %
Verre	29,97	40,80	40,98	43,28	41,37	+1,40%	- 4,41 %	38,04 %
OMA	291,56	265,31	266,68	261,44	254,57	-4,05%	- 2,63 %	-12,69 %
Déchèteries (hors gravats)	194,66	302,98	379,13	317,48	334,71	+10,47%	+5,42 %	+71,95 %
DMA (hors gravats)	486,22	568,28	645,78	578,93	589,28	+3,70%	+1,79 %	+21,20 %
Gravats	265,61	103,52	205,86	223,61	115,45	+11,52%	-48,37 %	-56,53 %
DMA (avec gravats)	557,17	671,80	851,66	836,06	691,83	+2,98%	-17,25 %	24,17 %



Entre 2010 et 2023

+ 71% DÉCHETS
DE DÉCHÈTERIES

→ Le PLPDMA et le nouveau mode de collecte permettent l'atteinte de objectifs fixés en termes de baisse des OM et d'augmentation du tri des emballages.

→ Les enjeux pour les années à venir concernant les déchets de déchèteries.

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 30/09/2024
Reçu en préfecture le 30/09/2024
Publié le 30/09/2024
ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

11. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2023

Résultats 2023

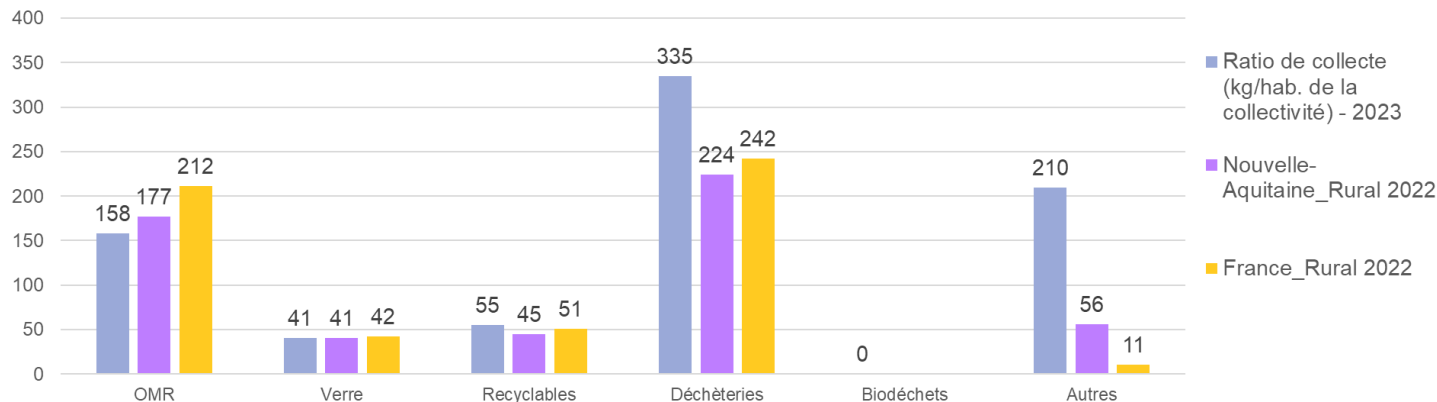
OMA : Ordures Ménagères + Collecte sélective

DMA : OMA + déchets de déchèteries

*HG : Hors Gravats

**AG : avec Gravats

Population communautaire (référence CITEO) : 47 387 habitants



Autres : gravats (non comptabilisés pour Région et National)



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

11. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2023

Résultats 2023 – Zoom autres collectes

Encombrants en porte à porte

319 foyers pour 301 m3.

Collecte cartons

80 professionnels pour 98 T.

Collecte des biodéchets

9 producteurs pour 34 T.



Des évolutions

- Réflexion sur la collecte des cartons en 2024
- Évolution de la collecte des biodéchets à compter de 2025

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

11. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2023

Résultats 2023 - Zoom déchèteries

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

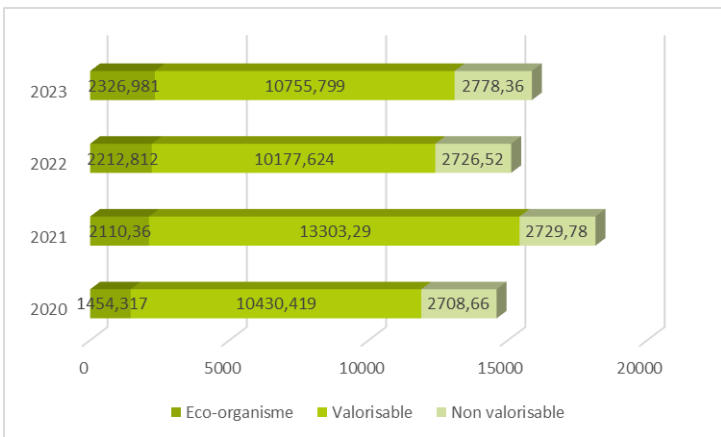
Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

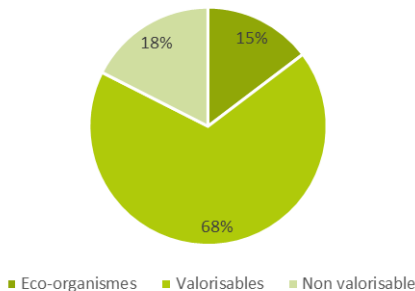
ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



Évolution mode de traitement (hors gravats)



Mode de traitement 2023



+ De filières
de
valorisation

Par type de matériaux (en kg par habitant et par an)

Matériaux	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Batteries	0.17	0.12	0.12	0%
Bois	42.92	38.40	39.67	+ 3.30%
Capsules de café usagées	0.07	0.05	0.05	0%
Carton	9.70	9.96	9.88	- 0.80%
Cartouches d'imprimantes	0.01	0.01	0.02	+1%
D3E	12.14	11.71	11.64	-0.60 %
DASRI	0.01	0.01	0.01	0%
DDS (Eco-organismes)	0.85	0.73	0.69	-5.48%
DDS (hors éco-organismes)	2.15	1.77	1.77	0%
Ferraille	20.24	15.58	14.98	-3.85%
Filtres à huiles	0.06	0.05	0.07	+40%
Gravats	205.86	223.61	178.76	-20.05%
Huile minérale	0.54	0.46	0.60	+30.43%
Huile végétale	0.04	0.04	0.08	+100%
Lampes et tubes fluorescents	0.04	0.05	0.06	+20%
Mobilier	19.50	22.48	24.46	8.81%
Piles	0.11	0.10	0.10	0%
Plâtres	2.59	2.60	2.36	-9.23%
Pneus	0.64	0.45	0.63	+40%
Polystyrène	0.36	0.33	0.28	-15.15%
Radiographies usagées	/	0.01	0.01	0%
Textile	0.52	0.50	0.96	+92%
Tout venant	56.85	57.26	58.63	+2.39%
Végétaux	209.40	154.81	167.64	+8.29%
TOTAL	584.98	541.08	513.47	-5.10%

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



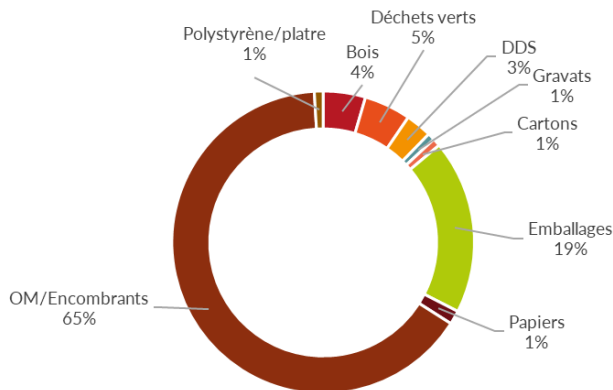
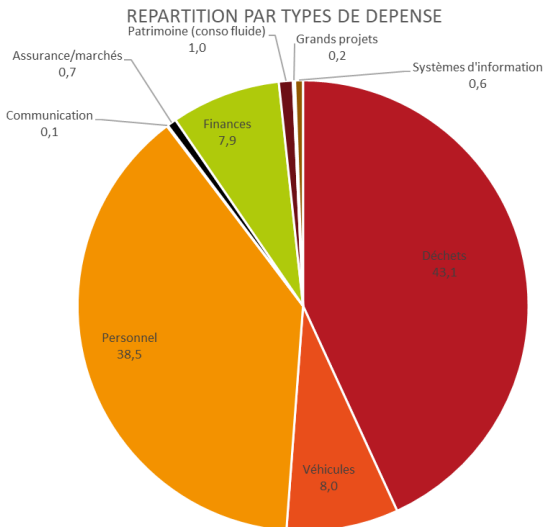
- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

11. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2023

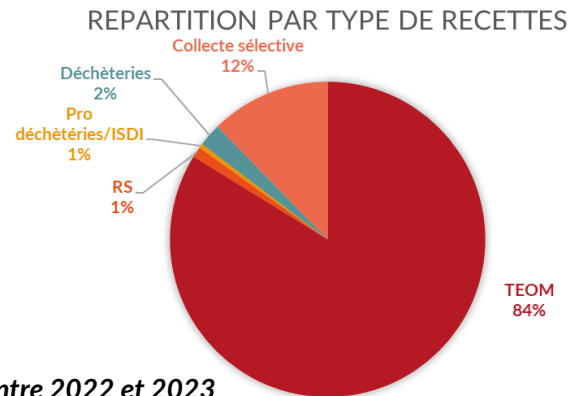
Budget 2023

Sans résultat de fonctionnement reporté

BUDGET TEOM	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	7 304 212.17 €	7 649 890.20 €	345 678.03 €
INVESTISSEMENT	2 155 548.53 €	890 860.85 €	- 1 264 687.68 €



Répartition de prestations par déchet



Entre 2022 et 2023

- 50% de revente
de matériaux

Coûts unitaires en baisse

Conseil communautaire - 27 juin 2024

Prévention et gestion des déchets

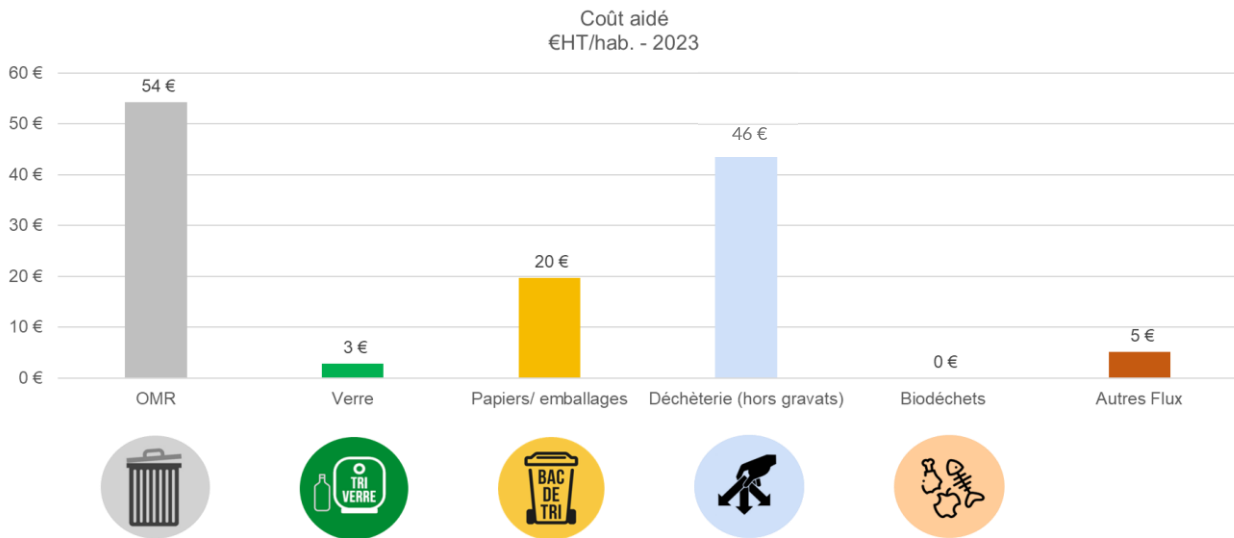
Envoyé en préfecture le 30/09/2024
Reçu en préfecture le 30/09/2024
Publié le 30/09/2024
ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

11. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2023

Coût aidé 2023

Coût aidé : ensemble des charges moins les produits industriels (vente de matériaux...), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques.



→ 128 €

Prévention et gestion des déchets

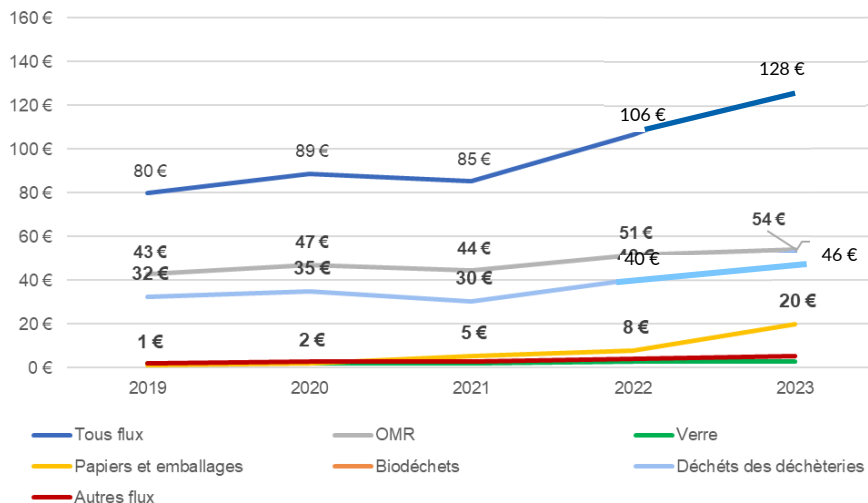
Envoyé en préfecture le 30/09/2024
Reçu en préfecture le 30/09/2024
Publié le 30/09/2024
ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

11. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2023

Évolution des coûts aidé

Evolution du coût aidé



- Augmentation TGAP
- Investissements de la collectivité : Base vie, déchèterie de Lezay, fin du déploiement...
- Revente des matériaux en forte baisse

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 30/09/2024
Reçu en préfecture le 30/09/2024
Publié le 30/09/2024
ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

11. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2023

Coût aidé et quantité

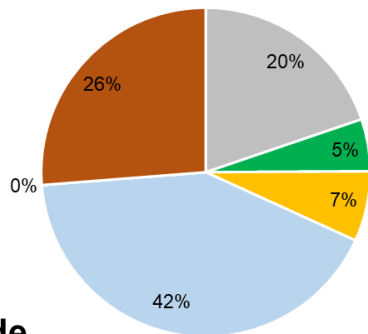
Les OMR représentent 20% des tonnages mais 40% du coût.

- c'est le flux le plus cher !

La collecte sélective (verre, emballages et papiers) représente 17% du coût total

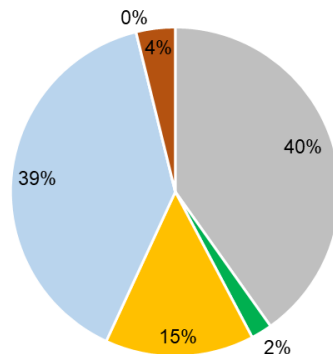
Les déchèteries représentent près de 42% des tonnages (hors gravats) collectés et 39% du coût.

Ratio
kg/hab.



Coût aidé
€HT/hab.

- OMR
- Verre
- Papiers/emballages
- Déchèterie
- Biodéchets
- Autres flux



Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 30/09/2024
Reçu en préfecture le 30/09/2024
Publié le 30/09/2024
ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

11. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2023

Perspectives



**OBJECTIFS
2027**

Année de référence 2019

-15% OM

**-39% DE DÉCHETS
DÉCHÈTERIES**



Des déchèteries aux centres de valorisation

Le tri pour le réemploi et la valorisation sont la règle, les déchets ultimes doivent rester l'exception. Afin d'atteindre les objectifs, d'améliorer les modalités d'accueil et les conditions de travail des agents, la communauté de communes a entamé une transformation de ses déchèteries et réalise une étude schéma directeur des déchèteries + nouvelles filières



La généralisation du tri à la source des biodéchets

- Priorité au compostage à domicile
- Développer le compostage en établissement
- Développer le compostage de quartier
- Des points de collecte pour les zones denses avec de nombreux producteurs de déchets sans compostage possible



Des évolutions

- Étude pour le remaniement de la Redevance Spéciale
- Réflexion sur la collecte des cartons
- Étude sur le lavage des bacs
- Tri hors foyer
- Optimisation des tournées

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

11. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2023

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la communauté de communes Mellois en Poitou joint à la présente délibération.

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

12. Taxe de séjour - Modification des tarifs

Contexte : Augmentation des tarifs de la taxe de séjour de Mellois en Poitou, à compter du 1^{er} janvier 2025, pour concorder avec les montants moyens utilisés par les territoires voisins : Nord Charente, Civraisien et Sud Vienne Poitou



Les montants et taux utilisés par
Mellois en Poitou sont parmi les plus
bas

Attractivité économique et

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

12. Taxe de séjour - Modification des tarifs

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

		Tarif en application depuis 2021	Proposition de tarif à partir du 01/01/2025
HOTELS MEUBLES ET RESIDENCES DE TOURISMES	Palaces	4,00 €	4,00 €
	5*	3,00 €	3,00 €
	4*	0,80 €	1,00 €
	3*	0,75 €	0,90 €
	2*	0,60 €	0,80 €
	1*	0,50 €	0,70 €
	Non classés	3,00 %**	4,00 %
VILLAGES DE VACANCES	5*	0,60 €	0,70 €
	4*	0,60 €	0,70 €
	3*	0,50 €	0,60 €
	2*	0,50 €	0,60 €
	1*	0,50 €	0,60 €
CAMPINGS	5*	0,35 €	0,55 €
	4*	0,35 €	0,55 €
	3*	0,35 €	0,55 €
	2*	0,20 €	0,25 €
	1*	0,20 €	0,25 €
	Non classés	0,20 €	0,25 €
AUBERGES COLLECTIVES		0,50 €	0,60 €
CHAMBRES D'HOTES		0,50 €	0,70 €
AIRES DE CAMPING CARS		0,35 €	0,50 €
PORTS DE PLAISANCE		0,20 €	0,20 €

** Modification en 2021

12. Taxe de séjour - Modification des tarifs

Impact financier : extrapolation

	Taxe de séjour 2023	Extrapolation avec les tarifs proposés*
Reversement par les hébergeurs	31 036,85 €	38 305,85 €
Reversement par les opérateurs numériques	34 495,08 €	42 574,02 €
TOTAL	65 531,93 €	80 879,87 €

* Sur la base du même nombre de nuitées qu'en 2023, en appliquant les tarifs réévalués



Si on avait appliqué les tarifs proposés en 2023, une recette supplémentaire de 15 348 € aurait été perçue

12. Taxe de séjour - Modification des tarifs

Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les nouveaux tarifs de la taxe de séjour tels que décrits ci-dessus, applicables à compter du 1er janvier 2025.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

Réponse à une question posée lors du conseil communautaire du 20 mai 2024

Historique accompagnement de la filière chanvre

- 2020 - 2022 : Soutien à la structuration de la filière Chanvre par la Région Nouvelle Aquitaine
- Janvier 2021 : Engagement de Mellois en Poitou comme coordinateur du bassin local à l'échelle départementale
- Janvier 2022 : formalisation marché chanvre 2022/2023 avec déploiement programme d'actions
 - Volet agricole : Transfert de culture avec mise en œuvre d'essais agricoles
 - Volet débouchés alimentaire : essais culinaires avec contribution Livret recettes Restauration collective
 - Volet débouchés bâtiment : journées « Main à la pâte », financement AMO
 - Construction du programme d'actions 2024-2025 en lien avec les partenaires
 - Recherche de financements



Questions diverses

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

Réponse à une question posée lors du conseil communautaire

Nouveau programme d'actions 2024-2025

- Janvier- Février 2024 : Etude d'opportunité « Amorçage chanvre alimentaire et santé »
- Déploiement programme d'actions 2024-2025 visant à consolider les débouchés de l'alimentaire et du bâtiment pour stimuler la demande
 - Débouchés alimentaires :
 - Informer et sensibiliser aux usages du chanvre alimentaire : mise en œuvre d'ateliers pédagogiques, nouveaux essais alimentaires avec acteurs privés, axe formation pour intégrer les matières chanvre dans les programmes
 - Accompagnement des acteurs de la transformation et la distribution
 - Ouvrir de nouveaux marchés : expérimentation « Chanvre alimentaire et Santé »
 - Débouchés du bâtiment :
 - Promotion et sensibilisation aux matériaux chanvre (journée Bâtir en chanvre, réunions spécifiques acteurs sectoriels, former à la mécanisation,
 - Volet formation initiale et continue : mobilisation des acteurs, modules bâtiments et biosourcés.
- Publication nouveau marché en mars 2024 avec attribution au prestataire « Chanvre Nouvelle-Aquitaine »

Questions diverses

Réponse à une question posée lors du conseil communautaire

- Intervention de Monsieur Fabrice NICHELET

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

Tableau comparatif de la part de subventionnement à l'EPIC dans les territoires limitrophes

	CA 2023	BP 2024	BP 2024
	EPIC Nord Charente	EPIC Mellois en Poitou	EPIC Sud Vienne poitou
subvention d'exploitation	276 751,00 €	340 000,00 €	638 550,00 €
Taxe de séjour	97 275,00 €	80 000,00 €	110 000,00 €
Excédent de fonctionnement	83 000,00 €	35 270,00 €	235 183,00 €
Dépenses	360 806,00 €	508 725,00 €	1 106 900,00 €
Nombre ETP	6	7	11
charges de personnel	254 899,00 €	326 600,00 €	686 490,00 €
charges à caractère général	105 907,00 €	182 125,00 €	420 410,00 €
total charges	360 806,00 €	508 725,00 €	1 106 900,00 €
part de la subvention/charges globales	77 %	67 %	58 %

Questions diverses

- Intervention de M. Mollard

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

Réponse à une question posée lors du conseil communautaire

Actions broyage des végétaux

Contexte

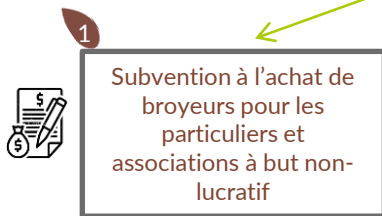


 Objectifs réglementaires (loi AGEC) - 25 % des déchets verts en 2025 et - 30% en 2031

 Etude sur la généralisation du tri à la source des biodéchets – Actions de broyage
Plan d'actions voté en Conseil Communautaire du 25 janvier 2024

3 actions ciblées Délibérations

Conseil communautaire
du 30/05/2024



Bureau communautaire
du 06/06/2024



Questions diverses

- Intervention de M. GILLES CHOUFFRÉ

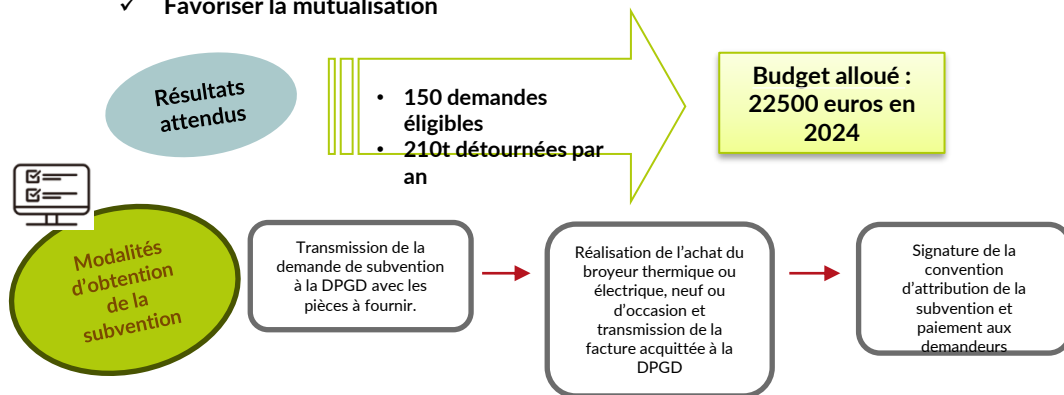
Réponse à une question posée lors du conseil communautaire

Actions broyage des végétaux

1 Subvention à l'achat de broyeurs



- ✓ Sensibiliser les particuliers à l'intérêt de gérer les végétaux à domicile (favoriser le paillage, bénéficier d'un structurant pour le composteur, diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires...)
- ✓ Réduire les apports en déchetteries
- ✓ Favoriser la mutualisation



Les montants proposés sont les suivants :

- 100 euros pour l'utilisation d'un seul foyer du territoire
- 300 euros pour l'utilisation mutualisée de deux foyers du territoire
- 500 euros pour l'utilisation mutualisée de trois foyers (minimum) du territoire
- 500 euros pour l'utilisation mutualisée d'une association à but non lucratif du territoire

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

Exemples de communication



Questions diverses

- Intervention de Monsieur Gilles CHOUPPE

Réponse à une question posée lors du conseil communautaire

Actions broyage des végétaux

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

2

Location de broyeurs à moindre coût

Service déjà existant à destination des usagers et des communes

Les tarifs appliqués aujourd'hui :

- Broyeur thermique : 53 euros / jour – caution 500 euros
- Broyeur électrique : 11 euros / jour – caution 100 euros
- Gratuit pour les communes

Pour les personnes qui souhaitent louer le broyeur le weekend -> ils devaient le louer 3 jours de vendredi matin au lundi matin.



Quelques modifications prévues à valider :



Pour limiter les pannes et pour une meilleure formation à l'utilisation

Formation de 30 minutes et état des lieux au retrait et au retour

Nécessité de donner une heure précise de retrait et de retour : afin d'assurer la formation, le nettoyage du broyeur, et la 1^{ère} maintenance.

Proposition :

FORFAIT JOURNEE
8h30 à 16h30

Pour inciter davantage à la location : un forfait weekend est proposé



Nouveaux horaires
:
Du vendredi 16h30
au lundi 8h30



Nouveaux tarifs pour le forfait weekend (2 jours) :

15 euros pour la location du broyeur électrique
60 euros pour la location du broyeur thermique

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Gilles CHOUFFÉ

Réponse à une question posée lors du conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

Actions broyage des végétaux

Mise à disposition des broyeurs à végétaux aux communes



Les communes bénéficient d'une **mise à disposition gratuite** du broyeur par la CCMP.



Nouveauté :

Convention de mise à disposition à signer entre la commune et la CCMP et l'état des lieux au retrait et au retour.

Questions diverses

- Intervention de M. Mellois

Réponse à une question posée lors du conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

Actions broyage des végétaux

3

Service de broyage à domicile



- ✓ Sensibiliser les particuliers à l'intérêt de gérer les végétaux à domicile (favoriser le paillage, bénéficier d'un structurant pour le composteur, diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires...)
- ✓ Réduire les apports en déchetteries
- ✓ Favoriser la mutualisation

Résultats attendus

- 50 foyers concernés par an
- 35t détournées par an

Proposition de tarifs (prestation et déplacements)

Exemples de communication



Forfait demi-journée : de 8h30 à 11h30 ou de 13h à 16h



100 euros

Forfait journée : de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h



150 euros

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE

Information sur les points à l'ordre du jour de la Conférence des Maires du 13 juin 2024

- Invitation du Président du Tribunal de commerce M. Bernard Baré,
- Point d'actualités sur les études suivantes :
 - Dispositif ressourceries/recycleries
 - Schéma directeur des déchèteries
 - Étude sur l'optimisation de la collecte et du traitement des déchets sur 4 EPCI,
- Questions diverses.

Agenda des réunions

- Jeudi 4 juillet 2024 – Bureau communautaire - Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle
- Jeudi 12 septembre 2024 – Conférence des maires – Salle des fêtes à Luché-sur-Brioux
- Jeudi 19 septembre 2024 – Bureau communautaire - Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle
- Jeudi 26 septembre 2024 – Conseil communautaire – Salle de La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_01-DE



Merci pour votre attention

*2 place de Strasbourg
79500 MELLE*

T 05 49 290 290

accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

